

CONSULTATION
VERSION

Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu

Co-construire notre avenir au service d'écosystèmes résilients, de systèmes alimentaires solides et de populations prospères

Version soumise à consultation – Octobre 2024

0



Pacific
Community

Communauté
du Pacifique

Sommaire

Résumé	3
Introduction	6
Contexte	8
Perspectives offertes par l'UBPP	12
Cadre de mise en œuvre de l'UBPP	16
Théorie du changement	
Catalyseurs sous-jacents	
Principes de l'UBPP	
Objectif 1 : Conservation et gestion de la totalité du Pacifique bleu au service de la maximisation des avantages retirés par les populations	19
Description générale	
Leviers du changement	
Stratégies, activités et indicateurs	
Exemples d'activité	
Prochaines étapes : domaines où les consultations et les travaux de rédaction doivent être approfondis	
Objectif 2 : Systèmes alimentaires solides, sous-tendus par des écosystèmes résilients	25
Description générale	
Leviers du changement	
Stratégies, activités et indicateurs	
Exemples d'activité	
Prochaines étapes : lacunes / domaines où les consultations et les travaux de rédaction doivent être approfondis	
Objectif 3 : Dispositif de financement durable sur mesure	29
Description générale	
Leviers du changement	
Stratégies, activités et indicateurs	
Exemples d'activité	
Prochaines étapes	33
Mise en place du Cadre de fonctionnement de l'UBPP	34
Calendrier	35
Annexe : Cadres régionaux	36

Résumé



Le Pacifique bleu s'étend sur une superficie océanique de 42 millions de kilomètres carrés, soit un territoire maritime cinq fois plus grand que la superficie terrestre des États-Unis. Il abrite près de 30 % des coraux de la planète et certaines des pêcheries les plus riches au monde et, surtout, il accueille 42 millions d'habitants parlant plus de 850 langues et dont les ancêtres étaient les plus fiers gardiens et défenseurs de l'océan.

Or, le Pacifique doit aujourd'hui composer avec des problèmes multiples dont il subit les incidences de manière disproportionnée, alors qu'il ne les a pas causés. Pour les dirigeants de la région, le changement climatique constitue la plus grave menace qui pèse sur le Pacifique bleu, mettant à mal les écosystèmes et les pêcheries des milieux marins et côtiers, ce qui a des incidences sur la sécurité alimentaire, hydrique et économique des populations. Les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et l'élévation du niveau de la mer provoquent l'érosion des précieuses terres habitables, influant sur les infrastructures, les économies, la santé et le bien-être. Le changement climatique représente une réelle menace existentielle qui se concrétise déjà pour les populations et la nature du Pacifique bleu – les populations étant en grande partie concentrées sur la frange côtière, en première ligne du changement climatique.

Dans le même temps, l'accès à des aliments bon marché néfastes pour la santé a déclenché une crise régionale de santé publique, les taux d'incidence du diabète et d'autres maladies non transmissibles (MNT) atteignant des niveaux alarmants dans la région.

Les pays insulaires océaniques se sont affirmés avec audace comme chefs de file dans la lutte contre les défis climatiques, environnementaux et de développement. Pourtant, les ressources financières disponibles pour honorer les engagements pris sont pour l'heure largement insuffisantes dans le Pacifique. À l'échelle mondiale, l'objectif de développement durable (ODD) n° 14 est celui qui bénéficie des financements les moins élevés. Le Pacifique ne perçoit que 4,6 % des financements mondiaux pour l'adaptation qui sont destinés à la région Asie-Pacifique, soit moins de 0,22 % du financement total de l'action climatique dans le monde. Dans la région, seuls 4 % des financements climatiques proviennent de bailleurs privés, alors que ce pourcentage grimpe jusqu'à 49 % dans le reste du monde. Même lorsque les financements parviennent jusqu'au Pacifique, nous nous heurtons à de lourdes procédures administratives qui entravent ou empêchent l'accès de la région aux financements et dont les exigences sont démesurées par rapport à la capacité d'absorption du Pacifique.

La Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP, acronyme anglais de *Unlocking Blue Pacific Prosperity*) propose une vision audacieuse qui remet en cause le statu quo, en déverrouillant l'accès à de **NOUVEAUX** investissements innovants, accessibles, durables et à effet catalyseur, respectant les valeurs du Pacifique et la diversité de ses peuples, à un rythme suffisamment rapide pour s'atteler dès à présent aux problèmes que rencontre la région.

La voie à suivre : Une conception sur mesure de l'UBPP

L'UBPP permettra **de protéger, de restaurer et de régénérer les extraordinaires écosystèmes de la région, de promouvoir la prospérité des peuples du Pacifique et de renforcer le pouvoir d'action des communautés**, en mettant l'accent sur l'intersectionnalité entre la santé des océans, la robustesse des systèmes alimentaires, et les moyens de subsistance et le bien-être des populations du Pacifique dans toute leur diversité.

L'UBPP vise à instaurer une gestion durable de l'océan dans la totalité du Pacifique bleu, afin d'en faire le plus vaste espace conservé de l'histoire. Cette initiative permettra de conserver plus de 20 % de la superficie mondiale des zones économiques exclusives (ZEE), soit plus de deux milliards d'hectares, pour renforcer la résilience de l'océan face aux effets du changement climatique, tout en reconnaissant le rôle que joue l'océan à l'appui de la sécurité alimentaire, de la résilience climatique, de l'identité culturelle et de la santé publique dans les îles du Pacifique – et le reste de la planète.

Les projets de développement et de conservation menés jusqu'ici n'ont pas produit d'effet de levier économique dans nos pays et communautés, ou ils ont été mis en œuvre selon une approche sélective, laissant de côté une grande partie de la région. La démarche retenue dans le cadre de l'UBPP pour la protection et la gestion durable du Pacifique bleu n'est pas uniquement axée sur la réalisation d'objectifs de conservation ; elle vise aussi à mettre à profit les retombées économiques des services fournis par les écosystèmes protégés et restaurés pour créer un effet de levier dans nos communautés.

L'UBPP rassemble les compétences et l'énergie des États et Territoires insulaires océaniques, de partenaires œuvrant dans le Pacifique et de fondations philanthropiques pour co-créeer et associer des **solutions agiles, innovantes et modulables**, ainsi que des **investissements à fort impact** au service de résultats profitant à l'ensemble de la région.

Cadre de mise en œuvre



Compte tenu des interconnexions entre le développement, le climat et les enjeux environnementaux dans le Pacifique, il est indispensable d'adopter une approche systémique. Le cadre de mise en œuvre de l'UBPP s'articule autour de trois objectifs ambitieux interconnectés, le but étant d'assurer la santé, la sécurité alimentaire, la résilience climatique et les moyens de subsistance du Pacifique.

1. **Gestion durable et conservation du Pacifique bleu dans sa totalité**
2. **Systèmes alimentaires solides, sous-tendus par des écosystèmes résilients**
3. **Dispositif de financement durable sur mesure**

Dans le cadre de l'UBPP, il est prévu de créer un éventail d'activités prêtes à recevoir des investissements, afin de contribuer à orienter les investisseurs et leurs ressources vers les priorités relatives à l'action climatique et au développement dans le Pacifique, tout en respectant les valeurs du Pacifique et la diversité de ses peuples. Nos investissements couvriront plusieurs niveaux de mise en œuvre – **régional, national et local** –, soulignant le rôle que jouent les administrations locales, les organes de gouvernance traditionnels et les communautés dans la protection et la gestion durable des ressources naturelles.

Grâce à l'UBPP, la région sera mieux à même d'attirer, d'orienter et d'absorber des investissements divers, tout en veillant à ce qu'ils répondent aux objectifs et soient conformes aux priorités régionales, nationales et locales, ainsi qu'aux besoins associés aux différentes phases de mise en œuvre. Il s'agit donc de **donner aux pays de la région et aux organismes d'exécution les moyens de recenser les diverses sources de financement, d'y accéder et de les combiner pour concrétiser la vision de la région à l'horizon 2050.**



L'UBPP est délibérément structurée pour mettre à profit les actifs régionaux du Pacifique, notre architecture financière et notre expertise. Dans la région, il existe un large consensus sur les mesures à prendre pour relever les défis du développement, comme l'atteste la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (ci-après la « Stratégie 2050 »), complétée par des cadres régionaux et des stratégies nationales solides sur la gestion de l'océan et des pêcheries, les systèmes alimentaires, l'action climatique et la santé publique. L'UBPP est conçue pour faciliter la mise en œuvre des actions collectives régionales ciblées qui sont prévues au titre de la Stratégie 2050 et de son Plan de mise en œuvre, tout en étant expressément alignée sur un large éventail de cadres régionaux et de priorités nationales en matière de développement durable.

L'UBPP misera sur la coordination régionale pour que les contextes propres aux différents pays du Pacifique soient pris en compte dans toute leur diversité, tout en orientant les ressources vers les priorités les plus pressantes. L'UBPP peut faire office de réserve de projets d'investissement, susceptible d'accélérer les mesures de soutien en faveur d'autres initiatives de financement pilotées par le Pacifique à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie 2050, dont le Fonds pour la résilience du Pacifique (PRF) et l'Approche programme intégrée pour l'action climatique dans le Pacifique (RPACA).

L'UBPP a été approuvée à l'unanimité par les dirigeants du Pacifique à l'occasion du cinquante-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique (FIP), tenu à Rarotonga (Îles Cook) en novembre 2023. L'UBPP a été dévoilée sur la scène internationale à la vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), qui a eu lieu à Dubai en décembre 2023. En partenariat avec des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), un consortium émergent d'investisseurs et un éventail divers de communautés autochtones, de parties prenantes et de partenaires internationaux sont prêts à travailler main dans la main pour produire un impact transformateur.



Chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum à la COP 28 à Dubai, réunis à l'occasion du lancement de la Campagne UBPP⁴



- **L'UBPP dessine une vision régionale pour la gestion des ressources naturelles du Pacifique bleu.** Sachant qu'elle a été avalisée par les dirigeants du Pacifique en tant que trajectoire de mise en œuvre de la Stratégie 2050, qu'elle peut s'appuyer sur le rôle clé que jouent les organisations membres du CORP en matière de conseil technique et d'exécution, et qu'elle s'inscrit délibérément en cohérence et en complémentarité avec les initiatives régionales, l'UBPP est prête à intervenir à différents niveaux du changement – régional, infrarégional, national et local. Notre région, qui se définit par ses vastes étendues océaniques et ses sociétés résilientes organisées autour de la vie des communautés, a depuis longtemps montré qu'elle prospérait dès lors qu'elle agissait pour une cause commune et coopérait étroitement, en particulier face à la multiplication des catastrophes naturelles. Nos pays sont résolus à œuvrer de concert afin de surmonter nos difficultés uniques, d'exploiter les atouts que nous partageons et de faire en sorte que notre épanouissement individuel et collectif ait des retombées concrètes pour l'ensemble des peuples océaniques. Une approche régionale harmonisée permettra d'accroître et d'optimiser les perspectives de marché, d'améliorer la prestation de services et l'efficacité institutionnelle, et d'assurer aux Océaniens une gouvernance de qualité.

- **L'UBPP est axée sur les plus grands défis qui se posent dans le Pacifique bleu.** Le changement climatique, la gestion intégrée de l'océan et la durabilité des systèmes alimentaires y sont considérés comme des enjeux de développement cruciaux pour un avenir durable. Or, ces enjeux ne peuvent pas être traités efficacement si l'on travaille de manière fragmentée. Nous devons impérativement œuvrer ensemble de manière intégrée et cohérente pour nous adapter et prospérer dans un monde de plus en plus incertain. L'UBPP permettra de recenser, à l'interface entre ces enjeux, les possibilités susceptibles de créer un impact catalyseur, soit en déclenchant l'injection de nouveaux investissements soit en consolidant des initiatives pour lesquelles un afflux de financements nouveaux peut créer un point de bascule, conduisant à la réalisation d'effets catalyseurs durables.

- **L'UBPP a déjà permis de mobiliser de nouveaux financements au profit de la région,** ralliant notamment le soutien de partenaires philanthropiques. Le Bezos Earth Fund s'est engagé à fournir un financement d'amorçage de 100 millions de dollars des États-Unis, et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a annoncé une enveloppe de 125 millions de dollars É.-U. pour le Pacifique, au titre des allocations nationales disponibles dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) du huitième cycle de refinancement du FEM (FEM-8), que les pays du Pacifique pourront utiliser à l'appui des activités de l'UBPP. Ces investissements d'ancrage ont été engagés pour permettre la mobilisation d'autres investissements publics et privés, l'objectif étant d'atteindre 500 millions de dollars É.-U. d'ici à la fin 2030. L'UBPP s'inscrira en lien avec les initiatives existantes, dont le PRF et la RPACA, et collaborera avec les banques multilatérales, les partenaires bilatéraux et les organismes de financement de l'action climatique, l'objectif étant de coordonner et de déployer les formes de financement mixte les plus adaptées, combinant capitaux publics, philanthropiques et privés.



Les partenaires sont invités à faire cause commune avec le Pacifique bleu pour garantir la contribution cruciale du continent bleu à la biodiversité planétaire et aux objectifs pour le climat, tout en promouvant la santé et le bien-être des peuples du Pacifique dans toute leur diversité. **En**

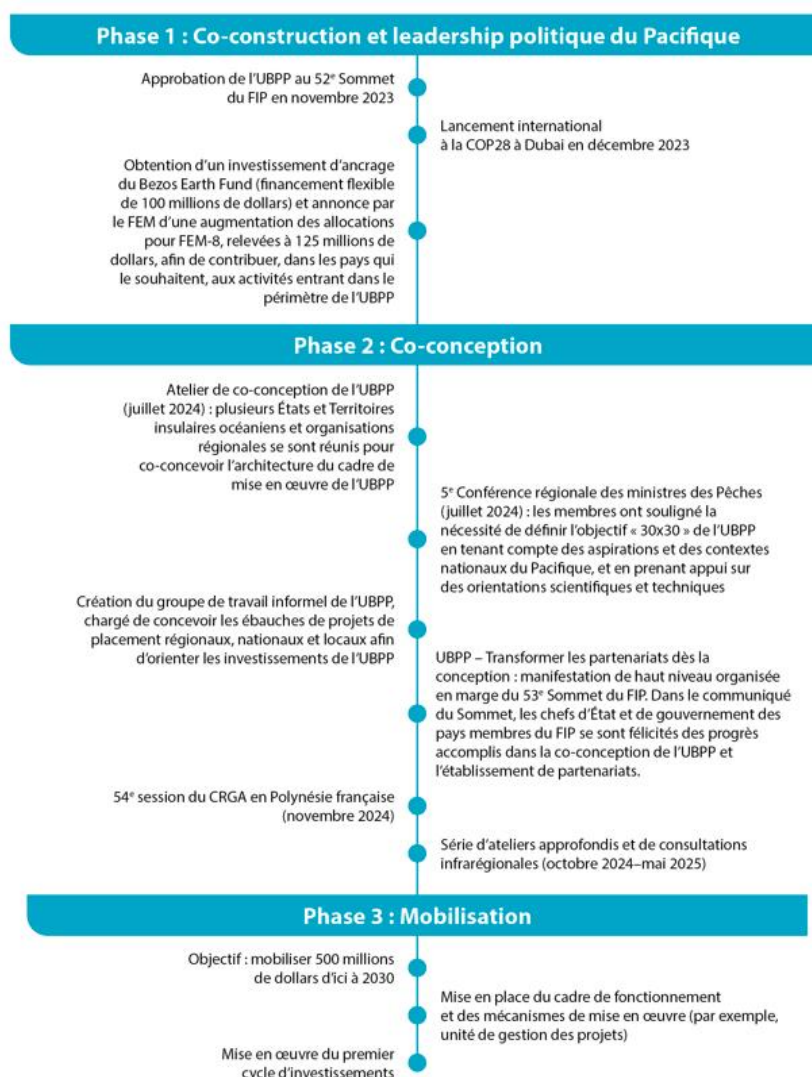
formant une coalition pluripartite d'investisseurs, de parties prenantes et de partenaires internationaux, placée sous la houlette des dirigeants du Pacifique, l'UBPP opérera un changement de paradigme afin que les résultats obtenus profitent à l'ensemble du continent bleu.

Introduction

L'UBPP est une initiative d'investissement innovante, pilotée par le Pacifique et centrée sur la gestion de l'océan et des ressources naturelles au service de la mise en œuvre de la Stratégie 2050. Elle rassemble les États et Territoires insulaires océaniques, des organisations membres du CORP, des organisations de la société civile et des partenaires financiers publics et philanthropiques afin d'assurer la santé, la sécurité alimentaire, la résilience climatique, les moyens de subsistance et le bien-être des peuples du Pacifique dans toute leur diversité.

Co-conception de l'UBPP : travaux menés à ce jour

L'UBPP est co-conçue par les États et Territoires insulaires océaniques, avec le soutien d'organisations membres du CORP, d'un consortium émergent d'investisseurs et d'un éventail divers de communautés autochtones, de parties prenantes et de partenaires internationaux, qui jouent un rôle déterminant aux différentes étapes du processus de co-conception.



Atelier de co-conception à Suva (Fidji) (22–26 juillet 2024)

Le premier atelier de co-conception de l'UBPP a réuni 16 membres de la Communauté du Pacifique (CPS) et 6 organisations membres du CORP, dans le cadre d'un processus de co-conception collaborative. Ce processus a permis :

1. de prendre en compte les liens entre la gestion de l'océan et des ressources naturelles, les systèmes alimentaires, la santé publique et l'architecture financière régionale dans le Pacifique ; et
2. d'établir une proposition de structure ainsi que des dispositifs de gouvernance et de financement pour l'UBPP, et de définir le cadre initial des trajectoires de mise en œuvre visant à harmoniser, concilier et intégrer les mesures prises aux échelons régional, national et local.

L'atelier a réuni un éventail varié d'experts à l'intersection entre le climat, les océans, l'alimentation et la santé, afin de cartographier les activités nécessaires à la production d'un impact catalyseur ; de veiller à l'alignement de l'UBPP sur les politiques, les priorités et les cadres régionaux et nationaux ; et d'entamer le recensement des financements disponibles et nécessaires.

16 membres de la CPS

 Australie	 Îles Marshall
 Îles Cook	 Samoa
 États fédérés de Micronésie	 Tokelau
 Fidji	 Tonga
 Kiribati	 Tuvalu
 Niue	 Royaume-Uni
 Palau	 États-Unis
 Papouasie-Nouvelle-Guinée	 Vanuatu

6 organisations membres du CORP

 Pacific Community Communauté du Pacifique	Communauté du Pacifique (CPS)
 SPREP Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme	Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
 PIDP Pacific Islands Development Program	Programme de développement des Îles du Pacifique (PIDP)
 SPTO SOUTH PACIFIC TOURISM ORGANISATION	Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO)
 OPOC OFFICE OF THE PACIFIC OCEAN COMMISSIONER	Bureau du Commissaire régional à la gouvernance de l'océan (OPOC)
 USP THE UNIVERSITY OF THE SOUTH PACIFIC	Université du Pacifique Sud (USP)

Objet du présent rapport

Le présent rapport expose la vision et le cadre de mise en œuvre de l'UBPP. Il s'agit tout à la fois d'un document de synthèse pour les partenaires et participants à l'atelier de co-conception, d'un dossier de présentation pour les dirigeants et les éventuels partenaires financiers, et d'un document fondateur pour les futurs travaux du groupe de travail informel chargé d'affiner les produits obtenus lors de l'atelier de Suva et de mettre la dernière main aux recommandations qui seront présentées pour consultation au niveau infrarégional et pour décision. Le rapport :

- établit une vision claire et commune de l'UBPP, de sa raison d'être et de l'effet catalyseur qu'elle peut avoir pour le Pacifique bleu ;
- contextualise les perspectives offertes par l'UBPP, en expliquant les difficultés ciblées, les principaux cadres et stratégies régionaux sur lesquels nous nous appuyons pour y remédier et le paysage politique et financier dans lequel nous nous inscrivons ;
- présente le plan stratégique de mise en œuvre de l'UBPP, y compris les axes d'action proposés ;
- contient des informations détaillées sur les travaux d'élaboration et de co-conception menés à ce jour ; et
- précise le mandat, le mode de gouvernance, et les rôles et responsabilités de l'UBPP.

Contexte : les défis à relever dans le Pacifique bleu

Le changement climatique menace l'existence même du Pacifique

Pour les dirigeants de la région, le changement climatique constitue la principale menace pesant sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique¹.

Le Pacifique est à l'origine de moins de 0,03 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Pourtant, le Pacifique bleu subit de manière disproportionnée les effets de l'évolution du climat. Le réchauffement et l'acidification des océans mettent à mal les écosystèmes et les pêcheries des milieux marins et côtiers, ce qui a des incidences sur la sécurité alimentaire, hydrique et économique des populations. Les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et l'élévation du niveau de la mer entraînent l'érosion des terres cultivables et, même, des terres habitables, influant sur les infrastructures, les économies, la santé et le bien-être. La dégradation de la santé des océans induite par le changement climatique en l'absence de mesures d'atténuation coûtera à l'économie mondiale 428 milliards de dollars É.-U. par an à l'horizon 2050, et 1,98 billion de dollars É.-U. par an à l'horizon 2100¹.



La confluence des changements climatiques et environnementaux, notamment la dégradation des écosystèmes terrestres et marins, exacerbe la vulnérabilité des populations du Pacifique, compromet l'accès aux ressources, notamment les ressources alimentaires et l'eau douce, et réduit leur disponibilité. Ces effets climatiques et environnementaux ont des incidences sur un large éventail de droits de la personne, y compris les droits des personnes déplacées par les effets du changement climatique, et auront, à plus long terme, des conséquences pour les ZEE et la question des pertes et préjudices.

La gestion durable de nos ressources océaniques dans le contexte du changement climatique ouvre d'importantes perspectives en matière de résilience climatique, de sécurité alimentaire et de développement économique. Par exemple, les écosystèmes des mangroves offrent un rempart contre les inondations, procurant des avantages estimés à plus de 65 milliards de dollars É.-U., et protègent des inondations 15 millions de personnes dans le monde chaque année², tandis que les récifs coralliens fournissent des services écosystémiques – protection du littoral, maintien des pêcheries, retombées touristiques et création d'emplois dans les tropiques³ – dont la valeur annuelle est chiffrée à 11 billions de dollars É.-U.

Les cadres élaborés dans le Pacifique, tels que la Stratégie 2050, le [Cadre Pacific Oceanscape](#), la [Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie](#), la [Nouvelle partition pour les pêches côtières \(Stratégie de Nouméa\)](#), et le [Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique](#), définissent les modalités de collaboration régionale auxquelles aspire le Pacifique pour gérer l'océan et ses pêcheries dans le contexte du changement climatique.

¹ [IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate](#) (L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, Résumé à l'intention des décideurs disponible en français).

² <https://www.nature.com/articles/s41598-020-61136-6>.

³ https://sciencepolicyreview.org/downloads/2020/08/Vol1no4_Rivera.pdf.

Les États et Territoires insulaires océaniques ont également démontré leur leadership en se fixant des cibles ambitieuses en matière de gestion des ressources, s'engageant notamment à assurer la gestion durable de la totalité de l'espace océanique du Pacifique bleu. Ils ont en outre approuvé diverses cibles mondiales, dont l'objectif « 30x30 », qui vise à assurer la conservation et la gestion effectives d'au moins 30 % des terres, des eaux et des mers de la planète d'ici à 2030. Certaines de ces cibles sont inscrites dans les politiques nationales de l'océan, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et d'autres plans stratégiques des pays de la région. Toutefois, les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre font souvent défaut.

L'offre d'aliments bon marché et néfastes pour la santé est à l'origine d'une crise de santé publique dans la région

Bien que la gestion durable de l'océan et des terres soit ancrée de longue date dans l'histoire et la culture du Pacifique, les modes de production et de consommation alimentaires ont évolué sur fond de mondialisation et de changement climatique. L'alimentation traditionnelle, à base de poissons pêchés localement, de produits issus des cultures arbustives et de plantes racines, subit aujourd'hui la concurrence d'une offre de plus en plus riche de produits alimentaires importés bon marché ultra-transformés. Cela explique en partie pourquoi la région enregistre des taux élevés de MNT, parmi lesquelles le diabète, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et les cardiopathies.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis en évidence plusieurs facteurs cruciaux à prendre en compte pour améliorer les effets nutritionnels et sanitaires de la transformation des systèmes alimentaires, dans trois domaines :

- **Chaînes d'approvisionnement alimentaire** : production, récolte, entreposage, transformation, vente au détail, services alimentaires et marchés ;
- **Environnements alimentaires** : disponibilité des aliments, accès économique, marketing, étiquetage nutritionnel, qualité et sécurité sanitaire des aliments ; et
- **Comportement du consommateur** : choisir où s'approvisionner et quels aliments acquérir, préparer, cuisiner, conserver et consommer⁴.

Le système alimentaire du Pacifique est unique au monde, en ce qu'il s'étend sur 22 États et Territoires et abrite une grande diversité de cultures et de zones agroécologiques. L'océan est essentiel aux systèmes alimentaires, aux moyens de subsistance et aux économies de la région. Les pêches côtières assurent entre 50 et 90 % des apports en protéines animales en Océanie⁵ et près de la moitié des ménages en tirent leur source principale ou secondaire de revenus⁶. Le Pacifique fournit en outre deux tiers des captures mondiales de thons, les recettes issues des pêcheries thonières représentant un important pilier de l'économie régionale.



⁴ WHO, Food Systems for Health: Information Brief (OMS, Des systèmes alimentaires au service de la santé, résumé analytique disponible en français). <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/350185/9789240035263-eng.pdf?sequence=1>.

⁵ FAO, Pacific food systems: The role of fish and other aquatic foods for nutrition and health (lien) (disponible en anglais uniquement).

⁶ CPS, Note de synthèse – Renforcer les systèmes alimentaires du Pacifique bleu, 2021 (lien).

L'évolution du climat et de l'environnement met en péril la production alimentaire locale, notamment en raison des extrêmes météorologiques, de l'érosion des sols, de l'altération des régimes de précipitations, de la pollution de l'eau, de l'accroissement des risques d'introduction de pathogènes et de nuisibles, et de la redistribution des stocks de thons sous l'effet du changement climatique⁷. Toutefois, le fait de **se réapproprier la production alimentaire locale et l'alimentation traditionnelle** au travers de pratiques de gestion durable, telles que l'agroforesterie, l'agriculture régénératrice et la gestion des pêches et des forêts « de la montagne au récif », peut transformer l'agriculture et la pêche, renforcer la résilience face aux effets du changement climatique, accroître la production alimentaire locale et déboucher sur une amélioration des résultats en santé publique.

Les chaînes d'approvisionnement alimentaire internationales et les déficits commerciaux enregistrés dans le Pacifique – qui se sont creusés durant la pandémie de COVID-19 – rendent difficile la distribution alimentaire et contribuent à la vulnérabilité de la sécurité alimentaire régionale face aux perturbations d'ordre climatique, une situation encore aggravée par la faible densité démographique et l'immensité géographique du Pacifique. Alors que la région fait face à des chocs persistants et nouveaux, allant des catastrophes climatiques aux menaces pour la biosécurité, il est essentiel d'adopter des stratégies intégrées pour sauvegarder aussi bien les écosystèmes que les moyens de subsistance des populations, s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé et promouvoir le développement durable dans toute la région.

Les cadres élaborés dans le Pacifique, tels que la [Feuille de route régionale relative aux maladies non transmissibles](#), la [Nouvelle partition pour les pêches côtières](#) (Stratégie de Nouméa) et le projet de [Stratégie pour l'agriculture et la foresterie dans le Pacifique à l'horizon 2050](#), définissent les modalités de collaboration régionale auxquelles aspire le Pacifique pour agir sur les déterminants écologiques de la santé.

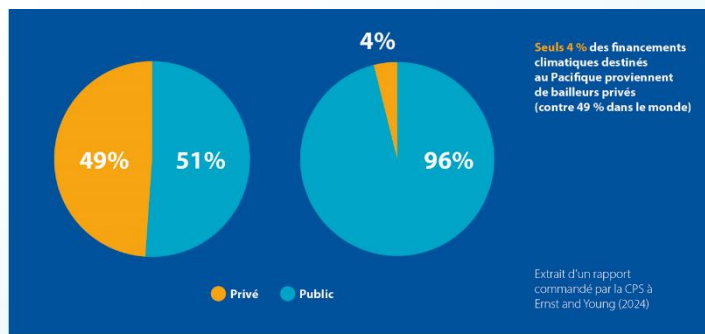
Accès insuffisant aux financements en faveur du développement et de l'action climatique

Les engagements pris à l'échelle internationale concernant les financements en faveur du climat et de la biodiversité sont insuffisants – l'ODD 14 consacré aux sciences de l'océan et du climat est l'ODD qui bénéficie des financements les moins élevés – et les financements disponibles ne profitent pas au Pacifique. Notre région reçoit moins de 1 % des financements climatiques engagés dans le monde, ce qui permet de couvrir moins de 7 % du montant estimé des financements climatiques nécessaires à la région. En bref, les montants actuellement disponibles ne sont pas à la hauteur de la menace existentielle à laquelle nous sommes confrontés, et une augmentation progressive des fonds ne suffira pas.

Le soutien destiné à la région ne lui parvient pas suffisamment vite, en raison de problèmes systémiques qu'il convient de résoudre. Les financements disponibles sont difficiles d'accès, ne se matérialisent que lentement et s'accompagnent de lourdes procédures administratives, inadaptées au contexte de la région.

De plus, chaque partenaire financier impose ses propres processus et exigences, ce qui engendre des doublons, des lacunes et une saturation des capacités. Nous sommes trop tributaires de l'investissement public et de l'aide des bailleurs, et nous passons à côté de la durabilité et de la valeur ajoutée que peuvent apporter les partenariats privés et philanthropiques au secteur du financement de l'action climatique et du développement.

⁷ <https://www.nature.com/articles/s41893-021-00745-z>.



Enfin, nous méconnaissons les besoins financiers à couvrir au niveau des communautés, des pays et de la région tout entière – nous ne disposons pas des données et des analyses nécessaires pour mobiliser et affecter des fonds véritablement adaptés à nos objectifs de développement.

La notion de financement sur mesure suppose un changement de paradigme, faisant évoluer tant le montant des financements en faveur du climat et du développement que les types de financements. En d'autres termes, **non seulement les capitaux et les financements climatiques injectés au profit de notre région doivent considérablement augmenter, mais il convient aussi de créer un portefeuille de financements diversifié, comprenant des fonds privés et philanthropiques, qui puisse être déployé plus rapidement et soit plus flexible et plus tolérant aux risques.** Nous devons déverrouiller l'accès à des investissements innovants, accessibles, durables et à effet catalyseur, respectant les valeurs du Pacifique et la diversité de ses peuples, et le faire suffisamment rapidement pour résoudre dès à présent les problèmes qui se posent dans la région.

Une approche systémique essentielle pour résoudre des problèmes régionaux complexes

Les défis que doit relever le Pacifique bleu étant interconnectés, les solutions unilatérales ou compartimentées n'auront pas la même efficacité qu'une approche systémique intégrée et cohérente. Certaines solutions unilatérales sont tout simplement inopérantes. Nous devons revoir la façon dont nous finançons et mettons en œuvre de manière intégrée les solutions de développement en faveur du climat, des océans, de l'alimentation et de la santé.

Perspectives offertes par l'UBPP

« **Nous** ne manquons pas de volonté politique, mais nous devons changer de paradigme et revoir la façon dont nous mobilisons les financements nécessaires à l'application de ces solutions : **par le Pacifique, pour le Pacifique.** »

M. le Ministre Stephen Victor, Palau

Les dirigeants du Pacifique ont dessiné une vision audacieuse : protéger, restaurer et régénérer les extraordinaires écosystèmes de la région, promouvoir la prospérité des peuples du Pacifique et renforcer le pouvoir d'action des communautés. Bien que le Pacifique ait défini des cadres d'action et des ambitions clairs concernant la gestion de l'océan et des ressources naturelles, l'agriculture et la santé, et l'avènement d'un développement climato-résilient, l'organisation des flux de financement pour le développement destinés à la région a entraîné l'application d'une approche non coordonnée et fragmentée de l'investissement philanthropique et privé.

Alors que le Pacifique bleu doit relever différents défis dans les domaines du climat, de la santé, du développement et du financement, nous bénéficions actuellement de circonstances particulièrement favorables pour nous attaquer à ces questions.

La création de l'UBPP intervient en effet à un moment où s'alignent de manière unique les conditions nécessaires à un changement de paradigme.

- 1) L'ambitieuse Stratégie 2050 a permis de cartographier la marche à suivre pour relever ces défis selon une approche régionale propre au Pacifique.
- 2) Les dirigeants des pays du Pacifique ont démontré leur engagement indéfectible à travailler ensemble pour relever les défis environnementaux et climatiques.
- 3) La communauté internationale affiche de grandes ambitions, comme en témoignent le Cadre mondial de la biodiversité, l'Accord de Paris et le Traité sur la haute mer.
- 4) De nouveaux investisseurs sont prêts à prendre des mesures en faveur du Pacifique bleu.

Pourquoi maintenant ? Alignement des conditions nécessaires au changement

La Stratégie 2050 a permis de cartographier la marche à suivre pour la région
L'UBPP est prête à catalyser de nouveaux financements et de nouvelles mesures afin de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et d'autres cadres régionaux.

Les dirigeants des pays du Pacifique ont défini une vision régionale audacieuse afin de sauvegarder le Pacifique bleu, de préserver son intégrité et d'assurer sa marche avant. La Stratégie 2050, approuvée par les dirigeants des pays du Pacifique en 2022, recense d'importants domaines thématiques autour du pilier **Océan et environnement** et **Changement climatique et catastrophes**, et prévoit la mise en œuvre d'actions collectives régionales clés. L'UBPP est expressément conçue pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie 2050, en catalysant de nouveaux investissements et de nouvelles mesures à l'appui d'un ensemble choisi d'actions collectives régionales relatives à la gestion de l'océan et à l'action climatique.

L'UBPP s'inscrit aussi dans le droit fil d'un large éventail de cadres régionaux et de priorités nationales en matière de développement durable, centrés sur la gestion de l'océan, l'action climatique, les systèmes alimentaires et la santé publique (voir l'annexe I).

Dès sa conception, l'UBPP est harmonisée et s'inscrit en complémentarité avec des initiatives régionales en cours et à venir, telles que le PRF, le Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique du Pacifique (« Weather Ready Pacific »), et la RPACA. Elle favorisera l'enrichissement mutuel des modalités et de l'architecture de financement dans la région, en mettant en évidence les modalités d'affectation des fonds, les lacunes à combler, et les méthodes à employer pour garantir que les fonds profitent effectivement aux activités prioritaires aux échelons national et local.

Nos dirigeants sont animés par un sentiment d'urgence et une forte ambition

Volonté politique du Pacifique et approbation de l'UBPP

À l'occasion du cinquante-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP, tenu en novembre 2023, les dirigeants du Pacifique se sont déclarés favorables à l'UBPP, soulignant son alignement sur la Stratégie 2050 et ses objectifs : **gestion effective de 100 % de l'océan et protection de 30 % du Pacifique bleu**, selon une démarche respectant les contextes propres aux pays du Pacifique, leurs priorités et leurs capacités ; **systèmes alimentaires solides, sous-tendus par des écosystèmes résilients**, permettant aux populations du Pacifique d'être productives et de vivre en bonne santé ; et **dispositif de financement durable sur mesure, contribuant à la réalisation des deux objectifs précités et d'un ensemble choisi d'actions collectives régionales à mener au titre de la Stratégie 2050.**

À la cinquième Conférence régionale des ministres des Pêches, qui a eu lieu en juillet 2024, les ministres ont souligné la nécessité de **définir l'objectif « 30x30 » de l'UBPP en tenant compte des aspirations et des contextes nationaux**, et en prenant appui sur les orientations scientifiques et techniques de la CPS et de l'Agence des pêches du Forum (FFA). Cette année, à l'occasion de leur cinquante-troisième Sommet tenu aux Tonga, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en place de l'UBPP, notamment de l'approbation d'un investissement de 15 millions de dollars É.-U. obtenu par effet d'attraction par l'intermédiaire de la Great Barrier Reef Foundation, lequel est financé par la Fondation BHP et est préaffecté au PROE et à trois pays du Pacifique.

Les engagements internationaux sont une incitation à agir

Les pays du Pacifique sont prêts à jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité et du Traité sur la haute mer.

Les pays du Pacifique sont depuis longtemps des pionniers de l'action mondiale sur la gestion de l'océan, le climat et la conservation de la biodiversité, portant, au titre des cadres internationaux, le message fondamental selon



lequel les questions environnementales et climatiques sous-tendent le développement durable, les résultats en santé et les flux d'investissement dans la région. Ainsi, les pays du Pacifique ont poussé la communauté internationale à renforcer le Cadre mondial de la biodiversité, à adopter un nouvel accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (désignée par l'acronyme anglais « BBNJ »), et à prendre des mesures au titre de l'Accord de Paris, de l'architecture du financement climatique mondial, et de la négociation d'un traité international sur la pollution plastique.

Le Pacifique a recours depuis longtemps à des outils de gestion par zone pour conserver l'océan et assurer la productivité des ressources, cette palette d'outils englobant aussi bien les régimes de gestion communautaire des ressources marines côtières, les aires marines gérées localement, les régimes stricts associés aux aires marines protégées (AMP), telles que l'aire protégée des îles Phoenix à Kiribati ou le Sanctuaire marin de Palau, que l'interdiction effective de la pêche commerciale à la senne dans des enclaves de haute mer du Pacifique, décrétée en 2008 par les Parties à l'Accord de Nauru.

Les pays océaniques ont approuvé des cibles ambitieuses en matière de gestion des ressources, dont l'objectif « 30x30 », qui vise à assurer la conservation et la gestion effectives d'au moins 30 % des terres, des eaux et des mers de la planète d'ici à 2030. Certaines de ces cibles sont déjà inscrites dans les politiques nationales de l'océan et les plans stratégiques d'un certain nombre de pays. **Le Pacifique est prêt à jouer un rôle pionnier au niveau mondial pour concrétiser l'objectif « 30x30 », non seulement au sein des pays, mais aussi à l'échelle de la région.** L'accord BBNJ jette les fondements juridiques de la réalisation de l'objectif « 30x30 » au niveau régional et d'une protection effective de la *totalité* du Pacifique bleu, en vue de la protection de la biodiversité et de la prospérité du Pacifique, à travers l'utilisation durable de nos ressources naturelles.

En 2024, quelque 17 % des eaux du Pacifique étaient déjà protégées, contre une moyenne d'environ 8 % à l'échelle mondiale, ces chiffres devant encore être validés.

Retombées économiques de la réalisation de l'objectif « 30x30 »

Dans le monde, il est estimé que les retombées économiques découlant de la protection de 30 % des terres et des océans de la planète seraient au moins cinq fois supérieures au coût des mesures associées, notamment grâce à l'augmentation des recettes du tourisme, de la production agricole et forestière mondiale et de la productivité de la pêche. Les recettes touristiques attendues d'un système de classement en aires protégées de 30 % du territoire maritime mondial sont estimées à plus de 197 milliards de dollars É.-U. par an⁸.

La protection et la gestion durable du Pacifique bleu visent certes la réalisation d'objectifs de conservation, mais elles présentent aussi d'immenses possibilités de développement économique et de monétisation des services offerts par les écosystèmes protégés et restaurés.

De nouveaux investisseurs sont prêts à agir

Convergence des ambitions philanthropiques et privées autour du Pacifique bleu

Traditionnellement, les investissements réalisés dans le Pacifique proviennent principalement de pays bailleurs et d'institutions multilatérales de financement. Or, le changement climatique et la crise mondiale de la biodiversité ont incité des organisations philanthropiques internationales à s'engager et à contribuer à résoudre les difficultés que rencontrent les régions du monde mal desservies, en leur apportant des *financements additionnels nouveaux*. Un certain nombre de fondations et de consortiums de donateurs soutiennent déjà plusieurs pays du Pacifique dans le cadre de l'élaboration de leurs plans d'aménagement de l'espace maritime et de leurs mécanismes de financement, tandis que les partenaires publics revoient leurs stratégies à la hausse dans le Pacifique.

Le Bezos Earth Fund s'est engagé à fournir un financement d'amorçage de 100 millions de dollars É.-U., et le FEM a annoncé une enveloppe de 125 millions de dollars É.-U. sous forme d'allocations nationales pour FEM-8, que les pays du Pacifique pourront, s'ils le souhaitent, utiliser à l'appui de l'UBPP. Ces investissements d'ancrage ont été engagés pour permettre la mobilisation d'autres investissements publics et privés, l'objectif étant d'atteindre 500 millions de dollars É.-U. d'ici à la fin 2030.

L'UBPP favorisera la conservation, au service du développement économique et de la prospérité du Pacifique

Les projets de développement et de conservation menés jusqu'ici n'ont pas produit d'effet de levier économique dans nos pays et communautés, ou ils ont été mis en œuvre selon une approche sélective, laissant de côté une grande partie de la région.

À l'heure où la vision claire établie se conjugue à une véritable volonté politique, à l'intérêt des investisseurs et à des conditions favorables sur la scène internationale, l'UBPP offre la possibilité non seulement de réaliser nos objectifs de conservation, mais aussi de favoriser considérablement le développement économique et la prospérité des Océaniens.

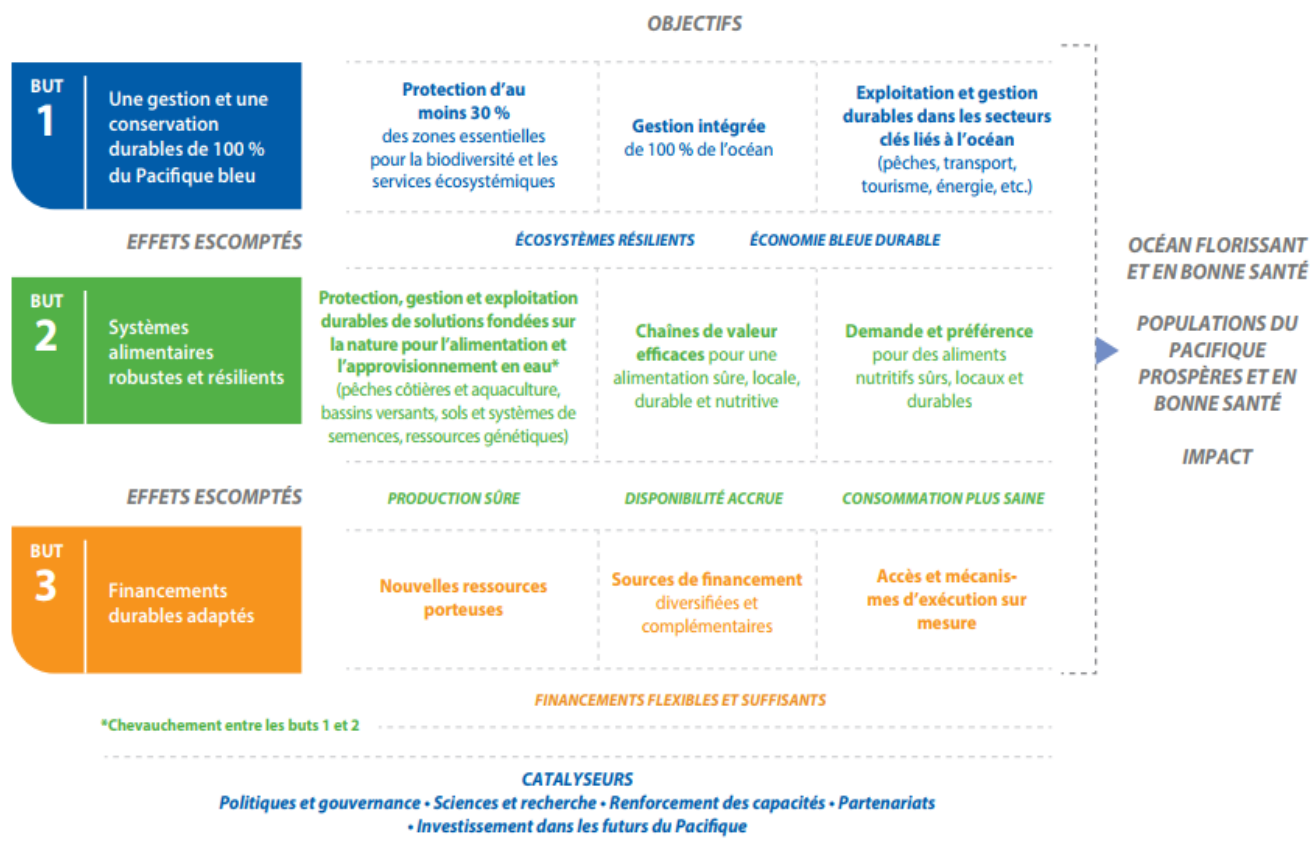
La santé de l'océan sous-tend les économies du Pacifique. Plus des deux tiers des prises mondiales de thons proviennent de la région, tandis que les pêches côtières assurent entre 50 et 90 % des apports en protéines animales du Pacifique et procurent un revenu à près de la moitié des ménages. L'océan sous-tend aussi le tourisme régional, estimé à 2,4 milliards de dollars É.-U. en 2019⁹.

La protection et la gestion durable du Pacifique bleu visent non seulement la réalisation d'objectifs de conservation, mais elles présentent aussi d'immenses possibilités de développement économique et de monétisation des services offerts par les écosystèmes protégés et restaurés.

⁹World Bank, 2023, *The Future of Pacific Tourism* (disponible en anglais uniquement).

Cadre de mise en œuvre de l'UBPP

Théorie du changement



Un certain nombre d'États et Territoires insulaires océaniques et d'organisations régionales ont co-conçu le cadre et la théorie du changement de l'UBPP afin d'atteindre trois objectifs ambitieux. Ces trois objectifs sont étroitement liés, chaque objectif étant essentiel à la réalisation des deux autres.

- Le premier objectif, axé sur la **protection effective, la gestion intégrée et l'utilisation durable** de l'océan, est le gage non seulement d'une **économie océanique durable**, mais aussi de la **résilience des écosystèmes**, qui assureront une production alimentaire sûre et résiliente, à l'appui du deuxième objectif.
- Le deuxième objectif embrasse une approche globale des systèmes alimentaires. Si l'accent est mis sur les solutions alimentaires et hydriques fondées sur la nature pour assurer une production durable, il est aussi nécessaire d'élaborer des stratégies en lien avec **les disponibilités et les modes de consommation alimentaires** pour agir sur la santé des Océaniques.
- Le troisième objectif vise à orienter de **nouvelles ressources financières à effet catalyseur** au profit de la réalisation des objectifs 1 et 2, en associant **diverses sources** en fonction des besoins et contextes, et en **adaptant les mécanismes d'accès et d'exécution**.

Catalyseurs sous-jacents

La réalisation des trois objectifs dépendra également d'un ensemble commun de catalyseurs, que l'on retrouve aussi pour les actions collectives régionales prévues au titre de la Stratégie 2050. L'espoir est de capter des appuis régionaux et nationaux dans les domaines suivants :

- a. **Politiques et gouvernance solides** – L'UBPP facilitera la revendication des droits juridictionnels, l'application des réglementations relatives à la biosécurité, et le travail à mener sur les accords commerciaux visant des aliments néfastes pour la santé.
- b. **Sciences et données au service de la prise de décision** – L'UBPP recensera les projets prioritaires pouvant déboucher sur des partenariats et un programme de recherche piloté par le Pacifique, créera ou renforcera des systèmes de connaissances scientifiques et de données, et contribuera au suivi, à l'évaluation et l'apprentissage à long terme pour les trois objectifs.
- c. **Renforcement des capacités institutionnelles et humaines** – L'UBPP s'appuiera sur d'autres initiatives régionales et nationales pour consolider la planification des effectifs et la formation au profit des organismes nationaux chargés de la mise en œuvre.
- d. **Partenariats** – Pour être efficace, l'UBPP misera sur l'approche océanienne. Nous cheminerons en partenariat avec d'autres acteurs, sachant qu'ensemble, nous pouvons aller plus loin.
- e. **Investissement dans l'avenir du Pacifique** – Si l'on veut pérenniser l'impact de l'UBPP, il faut faire participer les jeunes dès le départ. Les stratégies associées aux objectifs intégreront des trajectoires d'activité, visant entre autres l'adaptation des programmes scolaires, l'épanouissement de la jeunesse et l'évolution professionnelle des jeunes. Il sera aussi important de promouvoir l'apprentissage intergénérationnel, les savoirs traditionnels et les réseaux.

Principes de l'UBPP

Trois principes fondamentaux ont été définis pour orienter l'ensemble des activités prévues pour les différentes trajectoires associées aux objectifs :

- a. **Coordination régionale, conjuguée à des modalités de mise en œuvre nationales et locales** – Si la conception des plans et le suivi des mesures se font au niveau régional, les investissements de l'UBPP donneront la priorité aux acteurs locaux et au renforcement des capacités locales, tant pour la mise en œuvre que pour l'accès aux financements. Il s'agit notamment de souligner le rôle que jouent les administrations locales, les organes de gouvernance traditionnels et les communautés dans la protection et la gestion durable des ressources naturelles.
- b. **Connaissances et gouvernance traditionnelles** – L'UBPP s'articule autour d'une plateforme d'optimisation de la science, des savoirs traditionnels et des modes de connaissance du Pacifique. Dans le cadre des investissements, la priorité sera donnée à la collaboration avec les communautés et les chefs traditionnels, à la promotion des apprentissages intergénérationnels, ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits traditionnels et des formes de gouvernance traditionnelles, telles que les zones taboues, le *bul* et le *rahui*.



c. **Égalité de genre et inclusion sociale** – Tous les investissements de l'UBPP contribueront aux priorités définies en matière d'égalité de genre et d'inclusion sociale, le but étant de faire en sorte que les plus vulnérables et les plus marginalisés soient pleinement représentés et que personne ne soit laissé de côté. Il s'agit notamment de : 1) garantir l'inclusion locale et l'équité dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre des projets, en veillant à ce que la voix et les valeurs des communautés locales soient prises en compte ; et 2) favoriser la répartition équitable des avantages.



d. **Appui à la mise en œuvre des cadres, politiques et plans régionaux existants** – L'UBPP facilitera la mise en œuvre d'un ensemble choisi d'actions collectives régionales prévues au titre de la Stratégie 2050, ainsi que d'un large éventail de cadres régionaux et de politiques et priorités nationales. Nous sommes conscients que chaque pays a ses propres priorités, besoins et capacités, et que les modalités nationales de mise en œuvre des trajectoires de l'UBPP varieront d'un pays à l'autre.



e. **Renforcement de la capacité du Pacifique à attirer, à orienter et à absorber des investissements divers** – Dès sa conception, l'UBPP est harmonisée et s'inscrit en complémentarité avec les initiatives régionales en cours et à venir, et favorise l'enrichissement mutuel des initiatives de financement, telles que le PRF, le Programme Weather Ready Pacific, et la RPACA. À travers tout l'éventail d'investissements, l'UBPP cherchera à donner aux pays de la région et aux organismes d'exécution les moyens de recenser les diverses sources de financement, d'y accéder et de les combiner pour concrétiser la vision de la région à l'horizon 2050.



Objectif 1 : Conservation et gestion de la totalité du Pacifique bleu pour maximiser les avantages retirés par les populations

Description générale

Les zones et les secteurs critiques sont protégés et gérés efficacement au bénéfice des populations océaniques.

Ce premier objectif est axé sur la gestion durable et la conservation de la **superficie totale des ZEE** des États et Territoires insulaires océaniques, et, potentiellement, des enclaves de haute mer adjacentes. L'objectif est de faire en sorte que les zones et les secteurs critiques soient protégés et gérés efficacement au bénéfice des populations océaniques. Trois sous-objectifs ont été définis :

- **PROTÉGER** au moins **30 %** des zones d'importance critique pour la biodiversité et les services écosystémiques
- Assurer la **GESTION INTÉGRÉE** de 100 % de l'océan pour maximiser les avantages retirés par les populations du Pacifique
- Assurer l'**UTILISATION DURABLE** de l'océan à travers la gestion des secteurs usagers clés, tels que la pêche, les transports, le tourisme et l'énergie

Leviers du changement

Le Pacifique bleu s'étend sur une superficie maritime de plus d'un milliard d'hectares (42 millions de kilomètres carrés), abritant plus de 30 % de la superficie mondiale des ZEE et 27 % des récifs coralliens du monde, et constitue le plus grand puits de carbone de la planète. Il revêt une valeur écologique inestimable et est l'un des piliers de la production alimentaire mondiale et des économies du Pacifique. L'océan est au cœur de la culture du Pacifique, sous-tendant la pêche, le tourisme, l'économie, les transports, ainsi que l'alimentation et les moyens de subsistance de millions de personnes dans la région et au-delà.

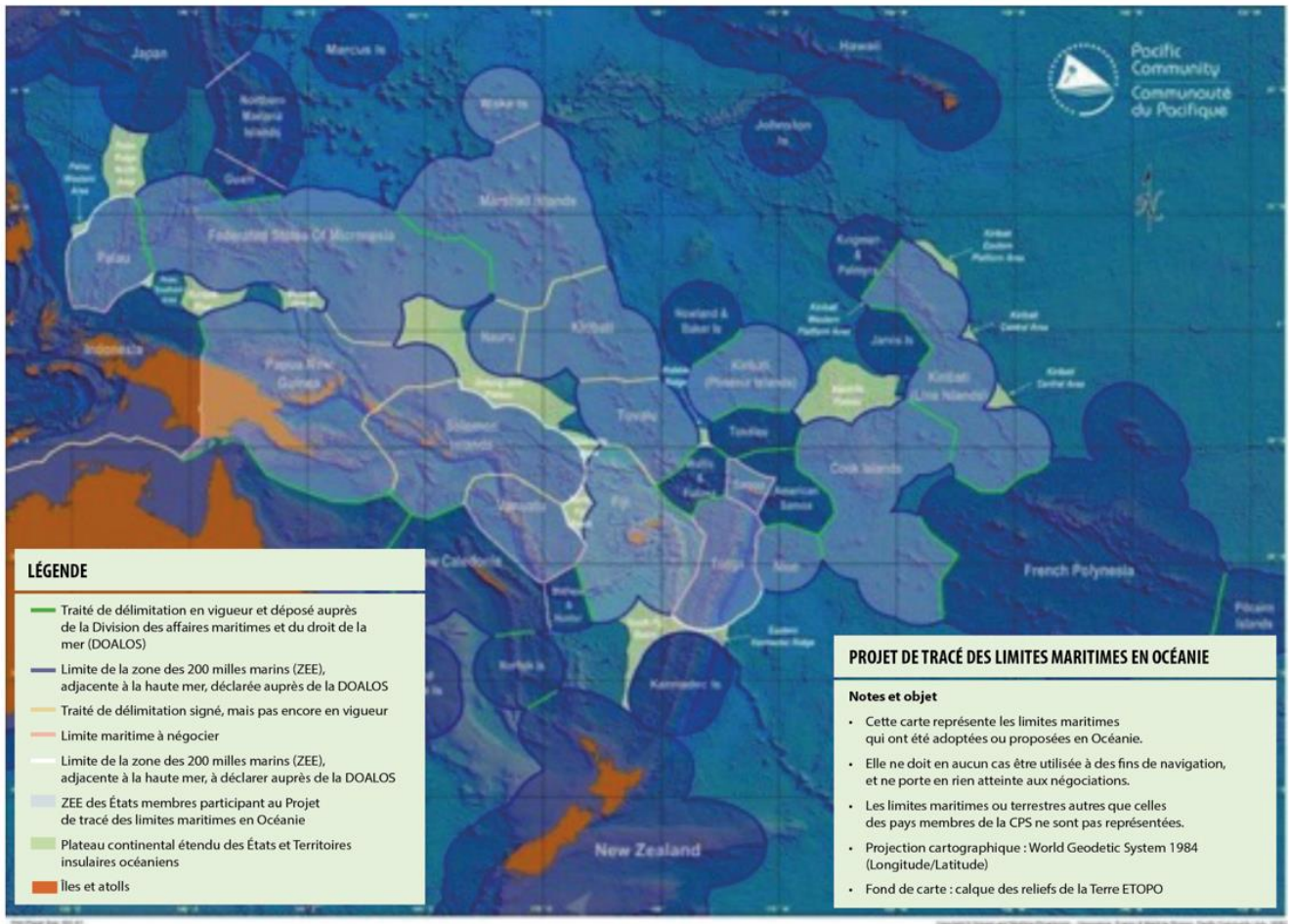
Il est depuis longtemps reconnu que la santé et l'intégrité de nos ressources océaniques revêtent une place centrale dans le Pacifique, la région ayant des liens ancestraux à l'océan. Les dirigeants des pays du Pacifique ont en outre érigé ces questions au rang de priorité depuis la toute première réunion du FIP en 1971. Le Pacifique pilote aussi la construction du discours politique international sur la gouvernance de l'océan et du climat et joue un rôle prépondérant dans la réalisation de l'ODD 14.

Or, l'investissement réalisé à ce jour en faveur de l'océan Pacifique n'a pas nécessairement profité à la région. Les programmes de développement et de conservation conçus sur la base de normes internationales n'ont pas mis à profit les retombées économiques de la conservation pour créer un effet de levier dans nos pays et communautés, ou ils ont été mis en œuvre selon une approche sélective, laissant de côté une grande partie de la région.

L'UBPP a mis en évidence plusieurs leviers d'action qui pourraient exploiter l'intégration régionale, la diversité et les atouts uniques du Pacifique pour réaliser l'objectif 1.

Tracé clair des limites maritimes du Pacifique bleu

Les 24 États et Territoires insulaires océaniques englobent 30 % de la superficie mondiale des ZEE, conformément à la définition donnée dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) – le Pacifique gère donc collectivement 42 millions de kilomètres carrés d'océan. Les zones maritimes, allant des eaux territoriales aux ZEE, déterminent les droits souverains et les responsabilités de chaque État. Le tracé clair des zones maritimes sous-tend ainsi la gouvernance, la paix et la sécurité, la conservation marine et la gestion des ressources naturelles du Pacifique bleu.



La reconnaissance, la définition précise et le tracé des limites maritimes entre ces 24 pays sont indispensables à une coopération et à une gouvernance de l'océan efficaces, en particulier dans le contexte du changement climatique, sachant que, parmi les éléments topographiques terrestres et maritimes naturels utilisés pour délimiter les zones maritimes, on trouve des îles de faible altitude, des bancs de sable et des systèmes récifaux.

Ainsi qu'il est reconnu dans le [Cadre Pacific Oceanscape](#), entériné par les dirigeants des pays du Pacifique en 2010, la délimitation de zones maritimes telles que les ZEE en application de la Convention UNCLOS permet aux pays du Pacifique d'affirmer tout l'éventail de leurs droits à l'égard de ressources cruciales, telles que les ressources halieutiques. L'une des mesures prioritaires stratégiques préconisées dans le Cadre consiste à « définir les lignes de base et les limites maritimes pour faire en sorte que les effets du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer n'entraînent pas une réduction de la zone de juridiction des États et Territoires insulaires océaniques ». La Stratégie 2050 réaffirme également qu'il est important de définir et de fixer intégralement les zones maritimes où s'exercent les droits juridictionnels des pays.

Le [tableau de bord sur la délimitation maritime dans le Pacifique](#), hébergé par la Plateforme de données océaniques, montre que 75 % des limites maritimes du Pacifique bleu (soit 36 limites) ont été établies, tandis que 25 % (12) doivent encore être déposées officiellement.

Zones ne relevant pas de la juridiction nationale : enclaves de haute mer

Le Pacifique est unique, car les zones de haute mer (zones maritimes ne relevant pas de la juridiction nationale) qu'il abrite sont des **enclaves de haute mer**, à savoir des zones de haute mer bordées sans discontinuité par les ZEE des États et Territoires insulaires océaniques.

Le Cadre Pacific Oceanscape démontre l'intérêt qu'ont les États et Territoires insulaires océaniques à gérer à long terme ces enclaves de haute mer, en **délimitant le périmètre géographique du Pacifique bleu comme englobant « non seulement la zone des 200 milles marins (ZEE) bordant les pays insulaires, mais aussi l'océan et les zones côtières couvrant toute l'étendue de l'écosystème marin dont dépend la région »**.

Le statut des enclaves de haute mer dans le Pacifique est à présent reconnu, et un certain degré de protection leur est conféré au titre de la Convention de Nouméa, de l'Accord de Nauru concernant la coopération dans la gestion des pêches d'intérêt commun, et de la Convention relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central. En 2008, les Parties à l'Accord de Nauru ont fermé quatre enclaves de haute mer aux navires de pêche étrangers et y ont interdit l'utilisation de dispositifs de concentration de poissons (DCP) afin de permettre aux ressources halieutiques de se reconstituer, avec le soutien de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC).

L'adoption en 2023, dans l'enceinte des Nations Unies, d'un nouvel accord sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ci-après l'« accord BBNJ ») pose de nouvelles bases politiques pour la protection des enclaves de haute mer, dans l'intérêt des pêcheries thonières et de la gestion durable de l'océan, et au service de la prospérité du Pacifique. Les négociateurs du Pacifique ont contribué à établir et à faire adopter l'accord BBNJ, faisant reconnaître la situation unique des pays du Pacifique, et ont notamment veillé à ce que les économies basées sur la pêche soient protégées et à ce que la coopération régionale établie sous la houlette de la FFA et de la WCPFC soit maintenue. Ce nouveau traité donne aussi au Pacifique l'occasion de réaffirmer son rôle de chef de file, en pilotant la création des premières AMP établies sous ses auspices.

En août 2024, 17 des 21 États et Territoires insulaires océaniques avaient signé l'accord BBNJ, et 2 d'entre eux (Palau et États fédérés de Micronésie) l'avaient ratifié¹⁰.

Une approche régionale propre au Pacifique pour la réalisation de l'objectif « 30x30 »

En 2022, le Cadre mondial de la biodiversité a été adopté sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). Ce cadre, qui fixe des objectifs à l'horizon 2050, met l'accent sur la santé des écosystèmes et des espèces, l'utilisation durable de la biodiversité, le partage équitable des avantages, et les moyens de mise en œuvre, notamment les ressources financières, nécessaires pour combler le déficit de financement de la biodiversité. Le Cadre mondial de la biodiversité comporte également des cibles à atteindre à l'horizon 2030, appelant notamment à l'adoption de mesures pour protéger et conserver 30 % des zones terrestres et maritimes d'ici à 2030 (l'objectif « 30x30 ») ; assurer la durabilité de la récolte et du commerce des espèces sauvages (y compris les espèces pêchées) ; réduire au minimum l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans ; et éliminer progressivement les incitations publiques et les subventions néfastes pour la biodiversité. Les États et Territoires insulaires océaniques ont joué un rôle de chef de file dans les négociations du Cadre, veillant à ce que les besoins particuliers des pays insulaires du Pacifique soient reconnus au regard de la conservation de leur biodiversité unique et de leurs vastes espaces océaniques.

L'objectif « 30x30 » vise à conserver 30 % des zones terrestres et maritimes de la planète, à travers l'établissement d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ). Si tous les pays du Pacifique, en tant que signataires de la CDB, se sont engagés à réaliser l'objectif « 30x30 » au niveau national – et certains ont déjà atteint leurs cibles à cet égard –, des discussions sont en cours quant à la possibilité de définir un objectif « 30x30 » régional, dont les modalités de mise en œuvre seraient justes et équitables, et qui ciblerait à la fois la protection de biodiversité et la prospérité du Pacifique à travers l'utilisation durable de nos ressources naturelles, tout en préservant les moyens de subsistance, les régimes fonciers et l'accès coutumier aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales.

¹⁰ <https://highseasalliance.org/treaty-ratification/table-of-countries/21>

Au cours de l'atelier de co-conception de l'UBPP, plusieurs stratégies ont été envisagées pour concrétiser cette approche régionale, parmi lesquelles la gestion par zone des enclaves de haute mer et le partage entre les États et Territoires insulaires océaniques des avantages découlant de la protection d'une part supérieure ou inférieure à 30 % de leur ZEE. Pour recenser et hiérarchiser les différentes zones (protection, utilisation, gestion conjointe, etc.), il a été proposé de réaliser un exercice régional de hiérarchisation des priorités et de l'harmoniser avec les processus nationaux en vue de la définition de cibles.

Politiques nationales de l'océan et plans d'aménagement de l'espace maritime

Le développement économique et social à long terme peut faire partie des objectifs inscrits dans les politiques nationales de l'océan, poursuivis au travers de stratégies par zone et par secteur, tout en promouvant la santé et la gestion des écosystèmes marins.

À ce jour, huit pays membres du FIP ont arrêté leur politique nationale de l'océan : l'Australie, les Îles Cook, les Fidji, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Samoa et Vanuatu¹¹. On trouve en complément de ces instruments un large éventail de politiques régionales et nationales sur les pêches, l'environnement, le changement climatique et l'agriculture.

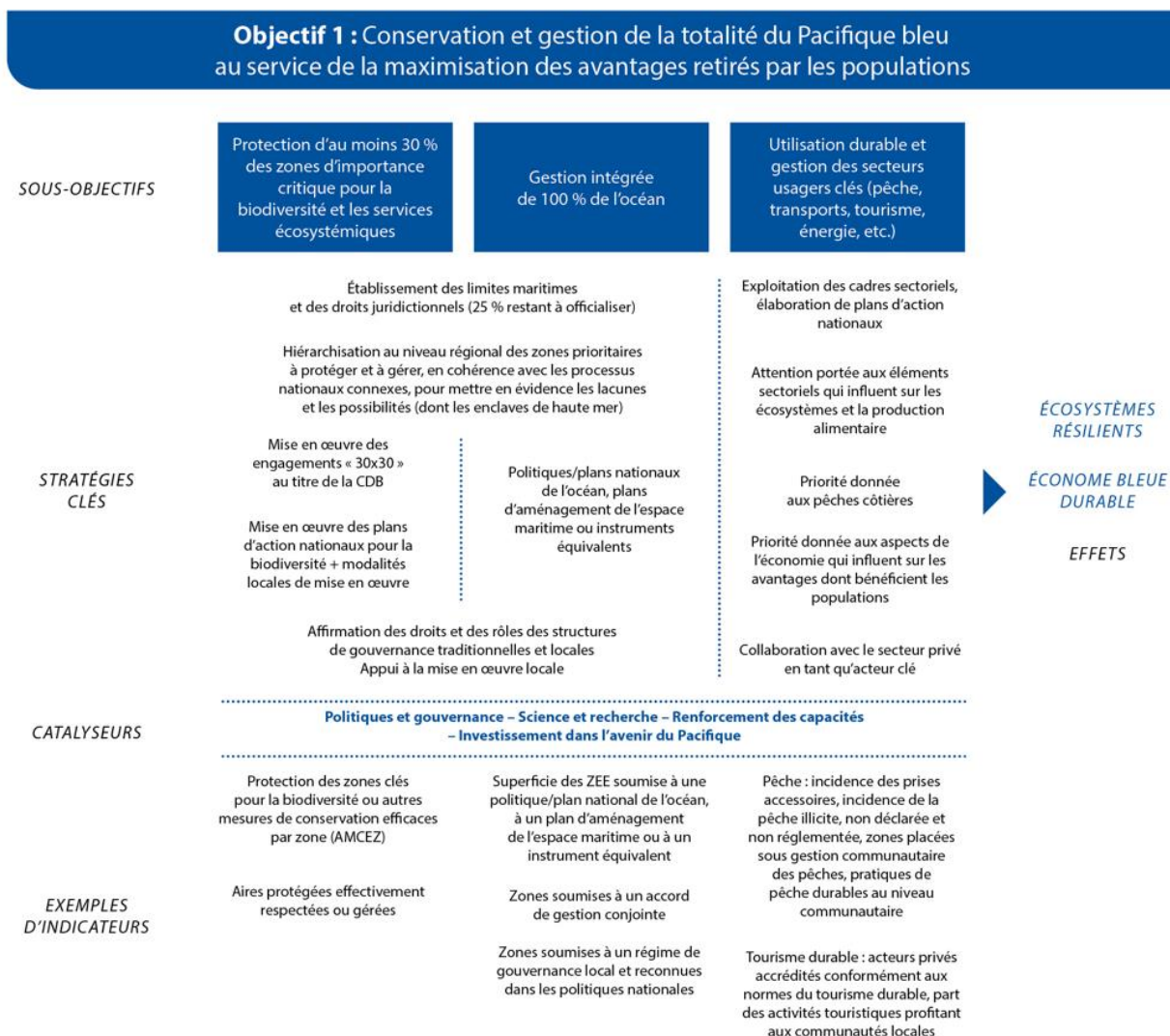
L'UBPP contribuera à un effort concerté afin d'apporter un soutien aux pays insulaires océaniques dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs politiques nationales de l'océan et de leurs plans d'aménagement de l'espace maritime ou d'instruments équivalents, ce qui permettra d'accélérer les progrès en vue d'une gestion effective de la superficie totale des ZEE des pays du Pacifique.

Reconnaissance des structures de gouvernance et des zones traditionnelles

La région compte une multitude de systèmes de gouvernance marine traditionnelle, tels que les zones taboues, les *bul* et les *rahui*, qui, depuis des générations, assurent avec succès la protection et l'utilisation durable des écosystèmes. Associés aux plans d'action infranationaux et locaux dérivés des politiques nationales de l'océan, ces mécanismes de gouvernance offrent un outil performant pour garantir l'application de modalités de mise en œuvre locales et procurer des avantages aux communautés.

¹¹ <https://opocbluepacific.org/ocean-policies-political-statements/>.

Stratégies, activités et indicateurs



L'adoption d'une approche régionale de la gestion de l'océan, à travers l'UBPP, aidera à combler les écarts entre les pays du Pacifique, dont les niveaux de préparation et les circonstances varient, et peut contribuer à élever notre niveau d'ambition.

- Un exercice régional de hiérarchisation des priorités sera mené à bien, en parallèle d'exercices nationaux, afin de cerner les zones à protéger et à gérer et d'harmoniser les critères de hiérarchisation.
- Les politiques nationales de l'océan ou d'autres instruments équivalents (par exemple, plans d'aménagement de l'espace maritime adoptés par voie de loi), ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, constitueraient les principaux instruments de politique générale et de planification dérivés de ce processus.
- L'une des priorités de l'UBPP sera également de favoriser l'ancrage local et la mise en œuvre de ces politiques et plans régionaux et nationaux. Des activités seront notamment menées pour cartographier, sécuriser et appuyer les zones soumises à des régimes de gouvernance traditionnels, renforcer les réseaux de protection des aires gérées localement et donner aux organes de gestion communautaire les moyens d'agir.

De même, les cadres sectoriels régionaux relatifs à la pêche, au tourisme, aux transports et à l'énergie offriront une base de travail, permettant d'orienter les plans d'action nationaux. L'UBPP mettra l'accent sur l'adoption de stratégies propres à gérer les effets que produisent ces secteurs d'activité sur la résilience des écosystèmes marins et à garantir que les peuples du Pacifique en retirent des avantages. Par exemple, une stratégie de développement du tourisme durable pourrait favoriser les entreprises écotouristiques locales. Il faudra également élaborer une stratégie de collaboration avec le secteur privé.

Exemples d'activités

Stratégies	Activités
<p>Plans et politiques à l'appui de la gestion par zone</p>	<p><u>Échelon régional</u> Plans régionaux d'aménagement de l'espace maritime ou instruments équivalents permettant de déterminer les zones prioritaires (protection et usages) (notamment les zones clés pour la biodiversité, les voies migratoires, les lieux de pêche, etc.) Accords de gestion conjointe des enclaves de haute mer</p> <p><u>Échelon national</u> Élaboration, examen et mise en œuvre des politiques nationales de l'océan et des plans connexes Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité Politiques relatives aux réseaux d'aires protégées Politiques nationales sur les AMCEZ Plans d'aménagement de l'espace maritime</p> <p><u>Échelon local</u> Cartographie des aires soumises à des régimes de gouvernance locaux/traditionnels Création d'AMP gérées localement Formation de garde-nature locaux</p>
<p>Affirmation ou promotion des droits traditionnels / formes de gouvernance traditionnelles</p>	<p><u>Échelon régional</u> Rassemblement des détenteurs de savoirs traditionnels</p> <p><u>Échelon national</u> Politiques de sauvegarde des domaines ancestraux/lieux de pêche traditionnels</p> <p><u>Échelon local</u> Soutien apporté aux systèmes de gouvernance locaux/traditionnels (zones taboues, <i>bul</i>, etc.)</p>
<p>Renforcement de la gestion communautaire des pêches (GCP)</p>	<p><u>Échelon régional</u> Déploiement du Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de GCP dans le Pacifique</p> <p><u>Échelon national</u> Élaboration de plans et politiques nationaux de GCP Création/formation d'équipes nationales et infranationales de vulgarisateurs</p> <p><u>Échelon local</u> Renforcement des associations locales de pêcheurs Promotion de pratiques de pêche durables</p>
<p>Promotion d'un tourisme durable à ancrage local</p>	<p><u>Échelon régional</u> Élaboration de directives régionales relatives aux pratiques de tourisme durable pour le secteur privé</p> <p><u>Échelon national</u> Adaptation du cadre régional, décliné en stratégies nationales pour un tourisme durable, élaboration de politiques Mise en œuvre de directives pour l'adoption de pratiques durables par le secteur privé</p> <p><u>Échelon local</u> Promotion de modèles communautaires d'écotourisme</p>

Prochaines étapes : domaines où les consultations et les travaux de rédaction doivent être approfondis

Comme il ressort de l'atelier de co-conception, il convient de recueillir des observations supplémentaires sur les différents thèmes auprès des secteurs et des parties prenantes concernés afin de déterminer la portée et les priorités de l'UBPP. Les domaines visés sont notamment les suivants :

- Pêche – pélagique et côtière
- Tourisme durable
- Développement des énergies marines
- Transports maritimes
- Solutions fondées sur la nature, dont les écosystèmes du carbone bleu
- Industries extractives et recherche sur les grands fonds marins
- Plastiques

Objectif 2 : Systèmes alimentaires solides, sous-tendus par des écosystèmes résilients

Description générale

Mettre en relation les populations, les aliments, les terres et l'océan à travers les modes de connaissance du Pacifique

Le deuxième objectif vise à garantir la disponibilité de ressources nutritionnelles à l'échelle locale afin d'améliorer la santé des populations du Pacifique, au travers d'une **gestion durable des ressources alimentaires** ainsi que de l'amélioration de la **distribution alimentaire et des chaînes de valeur**, le but étant **d'accroître la demande d'aliments riches en nutriments** et de renforcer l'accès à ces denrées. Trois sous-objectifs ont été définis :

- **Production alimentaire** sécurisée et résiliente, privilégiant les solutions alimentaires et hydriques fondées sur la nature
- **Plus grande disponibilité** d'aliments sûrs, durables, riches en nutriments et produits localement
- **Modes de consommation plus sains** grâce à l'augmentation de la demande d'aliments locaux riches en nutriments

Les objectifs 1 et 2 se recoupent en grande partie sur la question de la production alimentaire, en particulier dans le domaine des pêches côtières et de l'aquaculture. D'autres solutions alimentaires fondées sur la nature telles que la petite agriculture et la gestion des bassins versants sont considérées comme des priorités importantes.

Leviers du changement

Une approche de la santé publique fondée sur les systèmes alimentaires

En 2011, les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniques ont déclaré que les MNT, dont le diabète, les cancers, les maladies respiratoires chroniques et les cardiopathies, constituaient une véritable « crise humaine, sociale et économique » dans le Pacifique. Dans la région, 75 % des décès sont imputables aux MNT.

Soucieux d'enrayer l'augmentation de la prévalence des MNT, les pays du Pacifique, en collaboration avec l'OMS, se sont engagés en 1995 à mettre en œuvre la [vision des îles-santé](#), reconnaissant que l'agriculture et l'environnement participaient à la lutte contre les MNT. En 1999, la santé de l'océan a été ajoutée à l'équation à l'occasion de la Réunion des ministres de la Santé des pays océaniques, notant qu'il était primordial de préserver et de protéger l'océan, non seulement parce qu'il offrait une source clé de nourriture, mais aussi parce qu'il faisait le lien entre les îles de la région.

Une mauvaise alimentation constitue l'un des principaux facteurs de risque des MNT. Dans le Pacifique, la qualité de l'alimentation est fonction des modes de production, de vente, de commercialisation et de consommation des aliments. Les systèmes alimentaires sont façonnés non seulement par les modes directs de production, mais aussi par des facteurs socioéconomiques, tels que la mondialisation, l'urbanisation et le changement climatique. Les politiques agricoles, économiques, commerciales et environnementales, et celles portant sur les transports et le développement, créent des incitations qui ont des incidences sur la production alimentaire et l'accès aux aliments, tandis que les comportements de consommation et les régimes alimentaires sont influencés par le coût et la disponibilité des aliments, mais aussi par la culture, l'éducation et le marketing¹².

¹² Transforming the Food System to Fight Non-Communicable Diseases – <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6349221/>.

Le secteur alimentaire et agricole est donc intrinsèquement partie prenante de la lutte contre les MNT. Par conséquent, il faut transformer les systèmes alimentaires du Pacifique pour combattre les MNT, en mettant l'accent sur l'approvisionnement alimentaire, mais aussi sur l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité économique et matérielle d'aliments diversifiés, sûrs et nutritifs pour tous.

Examen de la gestion des ressources naturelles sous un angle nutritionnel

La mondialisation, les systèmes commerciaux et les raisonnements classiques autour de la sécurité alimentaire ont contribué à l'arrivée massive d'aliments bon marché et néfastes pour la santé dans le Pacifique. Dans ce contexte, la charge de morbidité des MNT est montée en flèche dans la région, et la dépendance des États et Territoires insulaires océaniques à l'égard des importations s'est aggravée, entraînant la réduction de la production par habitant et exposant les pays océaniques à un risque accru d'insécurité alimentaire en cas de choc, tel que celui provoqué par la pandémie de COVID-19¹³.

L'UBPP propose un changement de paradigme, l'idée étant d'utiliser les données sur **la valeur nutritionnelle des différentes sources d'aliments pour influencer sur les décisions relatives à la gestion des ressources alimentaires.**

Par exemple, les connaissances disponibles sur l'apport en micronutriments des poissons de récif dans l'alimentation des femmes enceintes et des jeunes enfants militent pour l'octroi de droits d'utilisation préférentielle des ressources halieutiques côtières aux communautés locales. De même, le calcul de la valeur nutritionnelle par hectare des terres utilisées pour cultiver des plantes racines locales peut influencer sur les décisions afférentes à la reconversion des terres. Cet angle nutritionnel permettra aussi d'étayer les stratégies relatives à la conservation des ressources génétiques, de sorte que les variétés traditionnelles riches en nutriments soient protégées.

Les politiques agricoles du Pacifique, portant notamment sur l'agriculture, les pêches, l'élevage, la foresterie et la biosécurité, constitueront un important point de départ.

Solutions fondées sur la nature et approches régénératrices en matière de gestion agricole et halieutique

Les solutions fondées sur la nature – qui englobent un large éventail d'activités de gestion des écosystèmes, telles que la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes côtiers, des forêts et des zones humides – peuvent renforcer la résilience des écosystèmes et des sociétés qui en dépendent. Dans le monde, on estime que les solutions fondées sur la nature peuvent réduire de 26 % l'intensité des aléas climatiques, ce qui représente une économie de 104 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2030 et de 393 milliards de dollars É.-U. d'ici à 2050 (impacts évités)¹⁴.

On observe un lien fort entre les politiques promouvant une agriculture et des pêches régénératrices et écologiquement durables, et les résultats en santé¹⁵. Ces démarches peuvent réduire les impacts environnementaux, tels que le déboisement et la pollution des sols, de l'air et de l'eau ; diminuer le recours aux antibiotiques et participer à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ; et limiter, dans les chaînes de production alimentaire, l'utilisation des pesticides et d'autres produits chimiques néfastes tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Selon de nouvelles données disponibles, les systèmes d'agriculture régénératrice produisent des aliments de meilleure qualité et de plus grande valeur et densité nutritionnelles que les productions conventionnelles, en plus d'offrir des avantages écologiques, favorisant la rétention des nutriments dans les sols, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'augmentation du piégeage du carbone¹⁶.

¹³ *The role of trade in Pacific food security and nutrition* – <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2211912422000608#bib3>.

¹⁴ <https://www.ifrc.org/document/working-nature-protect-people>.

¹⁵ <https://www.who.int/publications/i/item/guidance-mainstreaming-biodiversity-for-nutrition-and-health>.

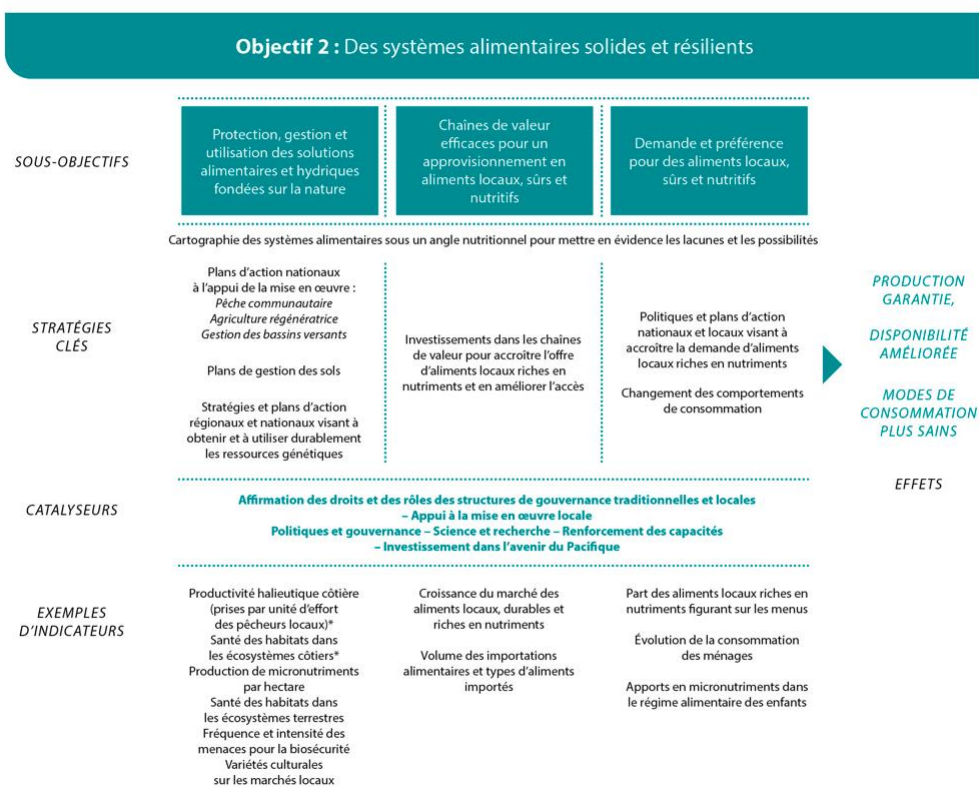
¹⁶ *Food for thought: Making the case for food produced via regenerative agriculture in the battle against non-communicable chronic diseases (NCDs)* – <https://doi.org/10.1016/j.onehlt.2024.100734>.

Les systèmes alimentaires du Pacifique sont tributaires d'écosystèmes résilients. L'UBPP se fondera sur des approches écosystémiques des pêches et de l'agriculture, et donnera la priorité à des activités ciblant notamment la restauration des habitats, les pratiques de pêche non destructrices, les formes traditionnelles de gestion de l'effort de pêche, et les pratiques d'agriculture biologique et régénératrice.

Cartographie des systèmes alimentaires et renforcement des chaînes de valeur locales

Le fait de comprendre le cheminement des aliments à travers les étapes de production, de distribution et de consommation permettra aux communautés de créer ou de renforcer des chaînes de valeur locales en circuit fermé, qui apporteront une valeur nutritionnelle supérieure et seront plus résilientes face aux perturbations. L'une des stratégies de l'UBPP vise la mise en place de plateformes alimentaires infranationales, optimisant la pêche, la culture et la récolte d'aliments de qualité, et mettant en relation les producteurs et les consommateurs locaux au travers de programmes ciblés, tels que des programmes institutionnels d'achat. Les stratégies d'économie circulaire, recourant par exemple aux biodigesteurs ou à la fabrication de compost à partir de déchets de poisson, peuvent également être bénéfiques pour la nature et la production alimentaire.

Stratégies, activités et indicateurs



Avec l'adoption d'une approche régionale des systèmes alimentaires, l'UBPP a pour ambition d'encourager des transformations importantes et innovantes dans la planification et la gestion durables des ressources naturelles.

- La cartographie des systèmes alimentaires aiderait les pouvoirs publics et les communautés à comprendre le lien entre, d'une part, les systèmes agroforestiers et les pêches côtières et, d'autre part, leurs effets sur la nutrition, ce qui permettrait de favoriser l'accès à une meilleure nutrition au moyen de la planification.
- Des systèmes alimentaires locaux en circuit fermé, mettant en relation producteurs et consommateurs, seraient plus résilients face aux chocs, tels que ceux provoqués par les pandémies, tout en soulignant l'importance de la préservation de la santé des écosystèmes.
- Il est crucial d'obtenir des ressources génétiques et de garantir l'application de mesures appropriées en matière de biosécurité dans la région pour assurer la sécurité sanitaire et la diversité des sources alimentaires locales et traditionnelles.

Exemples d'activités

Stratégies	Activités
Progrès dans la mise en œuvre de solutions alimentaires et hydriques fondées sur la nature	Gestion communautaire des pêches Calendrier cultural traditionnel Aquaculture durable Récupération de l'eau de pluie Création de programmes pour les techniciens agricoles et les garde-nature
Protection et utilisation durable des ressources génétiques	Mesures de lutte biologique contre les ravageurs Création de systèmes semenciers au niveau régional, national et local
Investissements dans les chaînes de valeur pour améliorer l'offre et l'accès	Pratiques traditionnelles de conservation des aliments Améliorations apportées aux installations portuaires et aux marchés locaux Développement de la chaîne du froid Programmes institutionnels d'achat
Augmentation de la demande d'aliments riches en nutriments et produits localement	Agrotourisme Intégration de l'éducation alimentaire dans les programmes scolaires Campagnes en faveur des changements comportementaux

Prochaines étapes : lacunes/domaines où les consultations et les travaux doivent être approfondis

Comme il ressort de l'atelier de co-conception, il convient de recueillir des observations supplémentaires sur les différents thèmes auprès des secteurs et des parties prenantes concernés afin de déterminer la portée et les priorités de l'UBPP. Les domaines visés sont notamment les suivants :

- Secteur de la santé publique
- Parties prenantes des chaînes de valeur de la pêche et de l'agriculture
- Organisations de la société civile travaillant sur les questions familiales et scolaires

Objectif 3 : Dispositif de financement durable sur mesure

Description générale

Catalyser de nouveaux investissements grâce à des mécanismes de financement divers, permettant de débloquer des appuis en faveur de la prospérité du Pacifique bleu

Ce troisième objectif vise à renforcer la capacité du Pacifique à attirer, à orienter et à absorber des investissements divers. Le dispositif de financement sur mesure sera aligné sur les priorités régionales, nationales et locales ; répondra aux besoins associés aux différentes phases de mise en œuvre des projets ; et complétera les mécanismes financiers régionaux existants. À terme, le dispositif de financement sur mesure de l'UBPP a vocation à favoriser l'application d'une approche d'investissement pilotée par le Pacifique en faveur de la réalisation des objectifs régionaux en matière de développement et d'action climatique.

Trois sous-objectifs ont été définis :

- Obtenir de nouvelles ressources financières à effet catalyseur ;
- Maintenir des sources de financement diversifiées et complémentaires ;
- Adapter les mécanismes d'accès et d'exécution.

Leviers du changement

Contexte et obstacles au financement dans le Pacifique

Les flux de financement à destination du Pacifique sont limités, et leur distribution n'a jamais été appropriée ou équitable. Par exemple, bien que le Pacifique subisse de plein fouet les effets du changement climatique, il ne reçoit qu'une infime proportion des financements climatiques mondiaux, soit moins de 1 % du montant total engagé. Cette part ne représente que 4,6 % du montant alloué à la région Asie-Pacifique et permet de couvrir moins de 7 % de nos besoins estimés en matière de financement climatique.

En outre, les financements qui parviennent effectivement au Pacifique sont rarement adaptés aux objectifs visés ou aux capacités et aux circonstances régionales. En dépit des risques existentiels que connaissent nos pays, la part des financements pour le développement ou le climat axée sur l'adaptation reste très maigre. La plupart des sources sont difficiles d'accès, imposent des procédures lentes et lourdes d'un point de vue administratif, et ne sont pas alignées entre elles ni harmonisées avec les mécanismes régionaux.

La faiblesse de l'investissement privé constitue une importante lacune à combler, puisque seuls 4 % des financements en faveur du développement et du climat dans le Pacifique proviennent de sources privées. Il convient de diversifier les types et les sources d'investissement pour dépasser l'approche cloisonnée du financement par projet, où la nécessité de pérenniser les acquis est parfois négligée.

L'UBPP propose d'éliminer ces obstacles au moyen de plusieurs leviers clés :

Créer une carte du paysage de financement régional propre au Pacifique

Divers efforts ont été déployés pour tenter de rassembler l'information disponible sur les financements en faveur du développement et du climat dans le Pacifique, mais ils n'ont pas permis de broser un tableau exhaustif. Les cartes existantes du paysage de financement offrent toutes une vision étriquée, mettant surtout l'accent sur l'argent public, des secteurs particuliers, les projets en cours ou certains bailleurs. Il convient d'adopter une nouvelle approche, en prenant pour point de départ les objectifs propres au Pacifique et en cartographiant les financements disponibles et en réserve selon qu'ils permettent ou non d'atteindre ces objectifs.

L'UBPP offrira une vue d'ensemble du paysage d'investissement et des besoins de financement, que l'on pourra superposer aux objectifs régionaux et nationaux pour mettre en évidence les déficits de financement et les possibilités inexploitées. Cela permettra au Pacifique de savoir où se situent les investissements et les besoins d'investissement, tout en aidant les investisseurs à comprendre le retour sur investissement qu'ils peuvent obtenir, aussi bien en termes d'impact que de rendement économique (dans le cas du secteur privé).

Ouvrir l'accès aux financements et permettre leur absorption

Bien que le Pacifique ait reçu davantage de financements climatiques ces dernières années, grâce au Fonds vert pour le climat et aux contributions multilatérales et bilatérales des partenaires du développement, ces financements sont en très grande majorité utilisés dans le cadre de projets, s'inscrivant souvent hors du cadre des stratégies sectorielles plus larges ou des processus nationaux de budgétisation et de planification.

Cette dimension projet, qui prédomine dans les financements climatiques, ne permet pas de répliquer les activités ou de les transposer à plus grande échelle, ce qui est pourtant nécessaire pour répondre efficacement aux priorités relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans la région. Selon une évaluation récente du FIP, 98 % des financements climatiques destinés à la région sont octroyés dans le cadre de projets, tandis que seuls 2 % le sont sous forme d'appui budgétaire ou d'assistance technique (Taloiburi, 2021).

Cette modalité étouffe et altère le renforcement des capacités à long terme dans le Pacifique. Les projets complexes sont en grande partie gérés par des équipes de consultants externes, dont les services sont onéreux, plutôt que par des experts locaux, ce qui renchérit les coûts d'administration. Lorsque les projets prévoient un appui au renforcement des capacités locales, les capacités ciblées sont généralement celles nécessaires pour satisfaire aux exigences spécifiques du bailleur, et non pour répondre aux besoins ou priorités des pays du Pacifique.

L'UBPP devra faciliter l'accès à des sources de financement nouvelles et plus agiles, renforçant la capacité globale des organisations régionales, des pays et des organismes d'exécution locaux à surmonter les divers obstacles entravant l'accès aux financements et leur absorption, notamment dans le cadre des processus d'accréditation, de la conception de projet et de la gestion des finances.

Compléter les modalités et mécanismes de financement existants et en faciliter l'utilisation

Face aux difficultés uniques auxquelles se heurte la région pour obtenir et utiliser efficacement les fonds internationaux affectés au développement et à l'action climatique, le Pacifique travaille à la conception et à la mobilisation de mécanismes financiers spécialisés. L'un de ces mécanismes, le **Fonds pour la résilience du Pacifique (PRF)**, est une facilité de financement régionale actuellement hébergée par le FIP, dont l'objectif est de mobiliser jusqu'à 500 millions de dollars É.-U. à l'horizon 2026 afin de favoriser l'investissement dans des projets communautaires à fort impact et à faible coût en faveur du renforcement de la résilience. L'**Approche programme intégrée pour l'action climatique dans le Pacifique (RPACA)** est un autre dispositif visant à améliorer la réponse nationale aux effets du changement climatique et à prêter appui aux entités régionales qui contribuent aux activités relatives au changement climatique dans le Pacifique. On trouve d'autres exemples dans la région, tels que le **Micronesia Conservation Trust**, qui achemine depuis près de 20 ans des financements au profit du Pacifique Nord, ou le **Niue NOW**

Trust, mécanisme financier innovant de niveau national alliant huit années de recherche scientifique et une capacité d'analyse des affaires internationales pour produire des montages financiers répondant aux priorités nationales, tout en satisfaisant aux attentes des investisseurs internationaux.

Les **fonds pour les femmes du Pacifique** offrent un éventail de modalités bien établies dans toute la région, lesquelles pourraient contribuer à faire en sorte que le pouvoir d'action des femmes soit renforcé dans le cadre des actions de l'UBPP et que le Pacifique mette à profit le plein potentiel économique de toute sa population.

L'UBPP ne fera pas double emploi avec ces mécanismes ni n'affaiblira leurs trajectoires. Elle les complétera et les renforcera en apportant son soutien à des acteurs clés afin de définir les catégories de financement proposées par différents types d'organismes de financement qui sont adaptées à chaque classe de projets aux divers stades de leur cycle de croissance.

Stratégies, activités et indicateurs

L'objectif 3 vise à faire basculer sur une nouvelle trajectoire les financements en faveur de la prospérité du Pacifique bleu. Sur cette trajectoire, non seulement les financements augmentent de manière exponentielle par effet catalyseur, mais ils favorisent aussi l'harmonie et les synergies au niveau régional, permettant d'éviter les doublons et complétant les mécanismes existants.

- Le dispositif de financement sur mesure permet de concevoir et de mettre en œuvre des modalités de financement, des mécanismes et des instruments parfaitement adaptés, assurant la mise à l'échelle et la pérennisation des activités prévues au titre des deux premiers objectifs, de sorte à produire un impact transformateur à l'échelle du Pacifique.
- Pour les programmes essentiels, une triade formée par un organisme de financement, un instrument financier et un organisme d'exécution est proposée et évolue aux différentes phases de leur croissance, jusqu'à ce que les objectifs liés à la gestion de l'océan et aux systèmes alimentaires soient atteints.



Exemples d'activités

Stratégies	Activités
Dresser un état des lieux des financements, des modes d'exécution et des lacunes à combler	<p>Cartographier les investissements actuels et les réserves d'investissement, les sources et les modalités par région, pays et secteur</p> <p>Élaborer un tableau de bord analytique et stratégique des financements, qui permettra d'associer les bailleurs de fonds, les instruments et les projets aux différentes phases de croissance, le but étant de financer intégralement les objectifs régionaux et nationaux</p>
Mettre en relation les projets prioritaires avec les sources et modalités potentielles de financement	Utiliser le tableau de bord pour concevoir et prévoir des trajectoires d'investissement mettant en correspondance les nouvelles sources de financement et les types d'investissement afin de combler les déficits de financement au titre des objectifs 1 et 2
Mettre à profit les structures et les mécanismes de financement existants	Procéder à une cartographie régionale pour veiller à ce que les nouveaux financements complètent et mettent à profit les mécanismes de financement existants qui sont pilotés par le Pacifique, tels que la RPACA et le PRF
Mettre au point de nouveaux outils et renforcer les capacités	Fournir des analyses et mener des activités de renforcement des capacités pour permettre aux ministères des Finances et de la Planification et à d'autres parties prenantes de concevoir et d'utiliser de manière appropriée les instruments de financement

Besoins transversaux et étapes à suivre

Au titre de l'objectif 3, des études, des analyses et des activités de renforcement des capacités sont nécessaires pour étayer et faciliter toutes les phases du processus, englobant la cartographie financière, l'analyse des investissements et la conception financière.

Les représentants des pays ayant participé à l'atelier ont décrit les données et les outils requis pour concevoir et utiliser de manière appropriée les instruments financiers, lesquels contribueront aux étapes suivantes et aux premiers investissements dans l'UBPP.

- Cartographie et analyse du paysage d'investissement
- Prototype de modèle de financement sur mesure conçu pour une vraie proposition de projet
- Définition plus détaillée de l'approche par un groupe de travail, de sorte à étayer les prochains travaux portant sur la version finale du tableau de bord analytique et financier de l'UBPP

Prochaines étapes

Poursuite du processus de co-conception afin d'achever la construction de l'architecture de l'UBPP

Des consultations supplémentaires s'imposent pour :

- 1) préciser la portée des trois objectifs, et peaufiner les indicateurs, stratégies et activités prioritaires ;
- 2) définir les principes et les processus applicables à la sélection et à la hiérarchisation des investissements ; et
- 3) veiller à une harmonisation et à une coordination adéquates avec les activités nationales et régionales existantes entrant dans le périmètre de l'UBPP. La RPACA et le PRF, en cours d'élaboration, influenceront également sur les prochaines étapes de l'UBPP.

Groupe de travail de l'UBPP

À la suite de l'atelier de co-conception tenu en juillet 2024, les pays du Pacifique ont piloté la création d'un groupe de travail pour l'UBPP, actuellement coprésidé par les Îles Cook et Palau. Le groupe de travail se compose de représentants de 10 pays membres de la CPS (1 représentant par pays) et de 3 organisations membres du CORP, à savoir l'Australie, les Îles Cook, Kiribati, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Royaume-Uni, les Tonga, Tuvalu, Vanuatu, la CPS, le PROE et l'OPOC, auxquels s'ajoute le Bezos Earth Fund. Les participants à l'atelier sont convenus que le groupe de travail aurait pour mission de veiller à ce que le processus de co-conception demeure piloté par le Pacifique et reflète les priorités de développement du Pacifique bleu dans son ensemble, en ne laissant personne de côté. Le groupe de travail s'attachera à :

- rassembler les observations des parties prenantes, et affiner le cadre de mise en œuvre et les trajectoires associées aux objectifs de l'UBPP ;
- définir les principes et le processus de hiérarchisation des investissements ;
- créer un prototype d'instrument de financement sur mesure qui sera appliqué à un projet réel ;
- travailler avec les « premiers entrants » afin de finaliser plusieurs investissements ayant valeur de « preuve de concept », le but étant de démontrer que les investissements dans le Pacifique peuvent constituer une part sûre et fiable d'un portefeuille de placements ; et
- proposer un cadre de fonctionnement agile pour assurer une gouvernance et une gestion efficaces.

La CPS assurera la gestion de la plateforme de l'UBPP, apportant un soutien mixte sous forme de mobilisation de ressources, d'éléments scientifiques techniques et de services de secrétariat.

Contributions des différents secteurs et parties prenantes

Il convient de recueillir des observations supplémentaires sur les différents thèmes auprès des secteurs et des parties prenantes concernés afin de déterminer la portée et le degré de priorité des activités proposées dans le cadre de l'UBPP. Le groupe de travail pourra s'inspirer des observations recueillies pour mener à bien ses activités.

Toutes les parties prenantes concernées seront consultées :

- potentiels organismes d'exécution des projets, dont les organisations de la société civile nationales, régionales et internationales ;
- groupes de jeunes et groupes communautaires de niveau national et régional ;
- chefs traditionnels, groupes autochtones et culturels ;
- organisations infrarégionales ; et
- organismes bailleurs de fonds.

Consultation officielle des membres au niveau infrarégional

Les consultations seront axées sur les recommandations du groupe de travail.

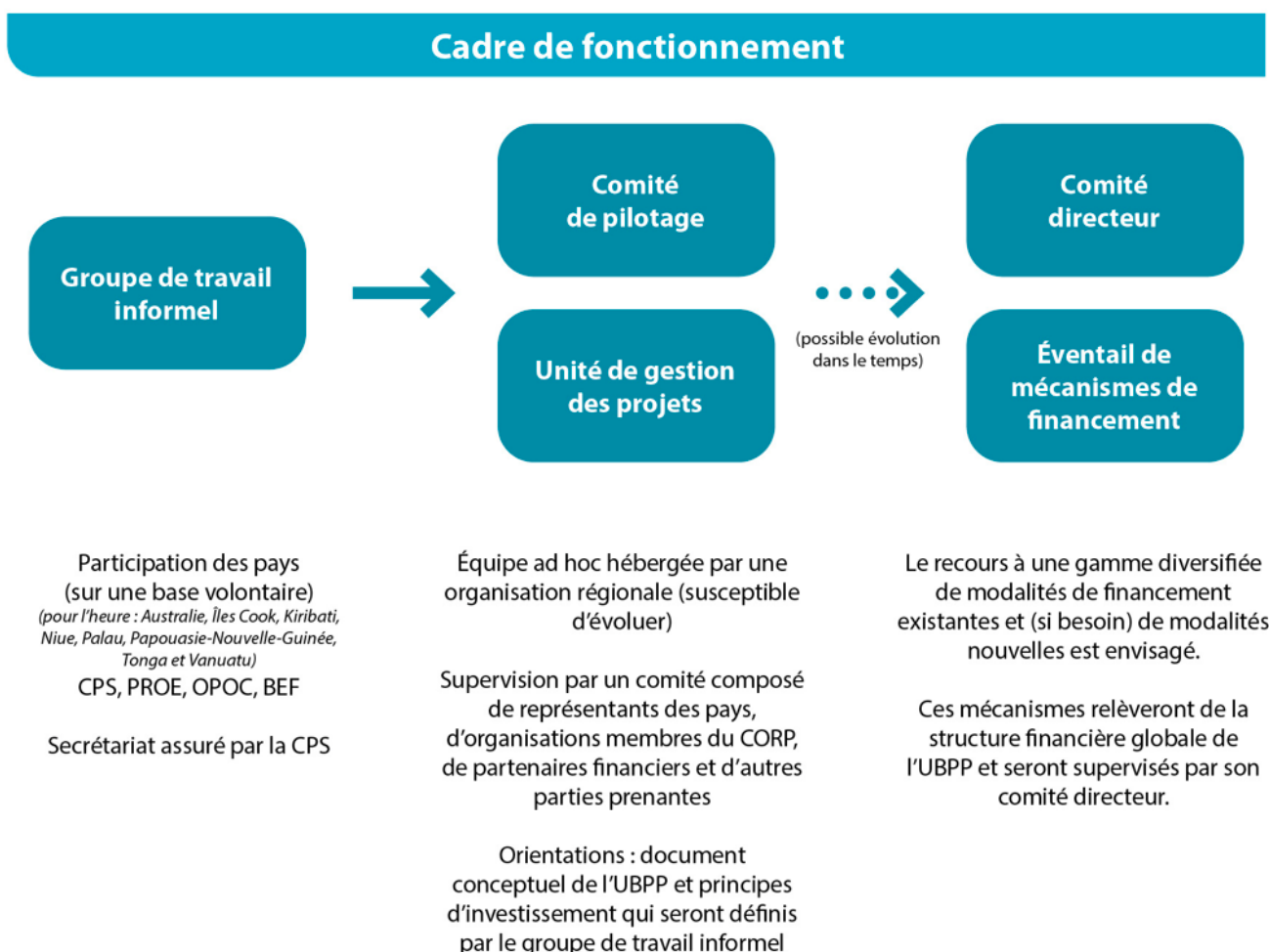
Une approche pilotée par les membres renforce considérablement la mobilisation régionale en faveur de l'UBPP, permettant au Pacifique de mieux s'approprier le processus et créant une dynamique favorable à sa mise en œuvre réussie. En outre, l'UBPP, en tant qu'initiative dirigée par le Pacifique, suscitera un intérêt accru auprès d'un ensemble élargi de bailleurs publics, philanthropiques et privés.

En complément des contributions stratégiques et techniques du groupe de travail informel, des consultations infrarégionales approfondies seront organisées pour veiller à l'élaboration de modalités efficaces de mise en œuvre à l'échelle de notre région diverse. Les consultations infrarégionales garantiront que l'UBPP s'inscrit bien en complémentarité avec les initiatives nationales et régionales existantes.

Aval du CRGA

Les recommandations du groupe de travail seront présentées dans le cadre de consultations infrarégionales officielles entre le dernier trimestre 2024 et le deuxième trimestre 2025. Après approbation du document conceptuel de l'UBPP par le CRGA, les travaux devraient s'achever au troisième trimestre 2025.

Mise en place du Cadre de fonctionnement de l'UBPP



Le schéma ci-dessus illustre les premières réflexions engagées sur le cadre de fonctionnement de l'UBPP. Pendant le reste de l'année 2024, le groupe de travail, en sa qualité de plateforme agile, fera avancer les travaux sur l'UBPP, tout en posant les bases des modalités de fonctionnement plus permanentes à arrêter en 2025. Après consultation des membres de la CPS et approbation des dirigeants, une unité de gestion des projets pourra être créée, sous la houlette d'un comité de pilotage officiel composé de représentants de la région, des pays, des partenaires financiers et des autres parties prenantes. Le groupe de travail étudiera également les mesures envisageables et mettra la dernière main aux recommandations relatives à la mise en place éventuelle d'une entité d'exécution distincte qui serait chargée de la mobilisation et de l'affectation des fonds à plus long terme.

Calendrier

PRINCIPAUX JALONS	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Atelier de co-conception						
Création du groupe de travail informel						
• Finalisation des trajectoires associées aux différents objectifs						
• Définition des principes et des processus applicables aux décisions d'investissement						
• Détermination des investissements initiaux et du prototype de modèle de financement						
• Finalisation des recommandations à présenter aux membres						
Consultations infrarégionales/sectorielles/ auprès des entreprises et des organisations de la société civile						
Création d'une coalition de partenaires financiers						
Création d'une unité de gestion des projets et d'un comité de pilotage						
Mise en œuvre du premier cycle d'investissements						

Appel à l'action – Invitation adressée aux partenaires financiers

Avec une action collective menée au niveau régional, infrarégional et national, un changement systémique est possible, en particulier s'il s'appuie sur des investissements soutenus et que l'action s'aligne sur les priorités de la région. Ensemble, nous pouvons non seulement sauvegarder notre environnement, mais nous pouvons aussi garantir l'avenir de notre Pacifique pour les générations à venir.

La région se tourne vers les partenaires financiers qui partagent ses aspirations – à savoir un océan prospère, qui entretient la vie de notre planète tout entière, et des systèmes alimentaires sûrs et résilients contribuant à la santé et au bien-être de nos populations – et qui souhaitent travailler main dans la main avec le Pacifique pour que nous puissions dessiner notre propre trajectoire, tout en respectant nos valeurs, notre culture et notre patrimoine.

Annexe I. Cadres régionaux

Niveau supérieur

<p><u>Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050</u> et <u>Plan de mise en œuvre pour 2023–2030</u></p>	<p>Conforte la priorité donnée aux questions liées à l'océan et au changement climatique dans les politiques et les plans régionaux et nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none">- Engagement en faveur de l'amélioration de la résilience climatique, de la sécurité alimentaire, de la prospérité et du bien-être pour tous les Océaniens, y compris les communautés vulnérables et les groupes marginalisés, au travers de la gestion durable des écosystèmes océaniques et terrestres.- L'UBPP pourrait faciliter la mise en œuvre des actions collectives régionales prévues pour deux domaines thématiques – Océan et environnement naturel ; et Climat et catastrophes – tout en profitant des évolutions intervenant dans les sept autres domaines thématiques.
<p><u>Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique</u></p>	<p>Met en évidence que la dégradation de l'environnement et des écosystèmes, qui se manifeste notamment par la contamination des eaux souterraines et côtières, est un facteur de risque de catastrophe et d'exposition des pays insulaires du Pacifique.</p> <ul style="list-style-type: none">- L'UBPP pourrait faciliter la mise en œuvre d'actions prioritaires en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes marins et terrestres et des forêts, participant à la résilience du milieu naturel, au titre de l'objectif 1 (adaptation et réduction des risques) et de l'objectif 2 (développement sobre en carbone).

Objectif 1

<p><u>Cadre Pacific Oceanscape</u> et politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique</p>	<p>Ont notamment pour objectif la gestion intégrée de l'océan – dont le développement durable, et la gestion et la conservation des services insulaires, côtiers et océaniques – et l'adaptation à l'évolution de l'environnement et du climat. Entre autres, l'UBPP pourrait contribuer aux mesures mises en œuvre au titre des priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">● Priorité stratégique 2 : bonne gouvernance de l'océan ;● Priorité stratégique 3 : développement durable, gestion et conservation ;● Priorité stratégique 5 : pérennisation des actions.
<p><u>Nouvelle partition pour les pêches côtières</u> (Stratégie de Nouméa)</p>	<ul style="list-style-type: none">● Appelle à l'adoption de stratégies communautaires et écosystémiques de gestion des pêcheries.● Reconnaît qu'une approche globale de la gestion des pêches côtières doit prendre en considération – outre la pêche – un large éventail d'impacts sur les écosystèmes côtiers, dont les aménagements liés à l'urbanisation, au tourisme et à la croissance des villes, le changement climatique et les catastrophes naturelles.● Entre autres, l'UBPP facilitera la réalisation des résultats suivants :<ul style="list-style-type: none">○ Premier résultat escompté : Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes, et les droits des utilisateurs sont clairement définis.○ Cinquième résultat escompté : Les politiques, la législation et les plans de gestion sont actualisés et renforcés.

<p><u>L’avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Précise qu’il est indispensable de préserver les habitats halieutiques côtiers, de maîtriser la pollution et de lutter contre les dégradations d’origine extérieure au secteur de la pêche pour renforcer la résilience des pêcheries face aux effets du changement climatique et de l’acidification des océans. - L’UBPP pourrait faciliter la réalisation des objectifs fixés pour la durabilité et la sécurité alimentaire dans les pêches hauturières (en particulier concernant la surpêche et les prises accessoires), et des objectifs relatifs à l’autonomisation et à la résilience dans les pêches côtières (concernant la participation des communautés côtières et la gestion des menaces pesant sur les écosystèmes côtiers).
<p><u>Plan d’action pour les récifs coralliens du Pacifique 2021–2030</u></p>	<p>Prévoit l’application d’une approche régionale pour la gestion des récifs coralliens dans l’ensemble du Pacifique bleu, ainsi que pour la protection d’autres écosystèmes côtiers, tels que les mangroves, contre les menaces locales, dont la surpêche, la pollution d’origine tellurique et les modes destructeurs d’aménagement du territoire. L’UBPP pourrait contribuer aux domaines d’action suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le renforcement des capacités des organisations locales et régionales ; - Conserver les habitats et la biodiversité des récifs, notamment au travers d’AMP et d’aires marines gérées localement ; - Améliorer la gestion de la pêche côtière.
<p><u>Cadre stratégique pour le tourisme durable dans le Pacifique</u></p>	<p>Définit une vision et des mesures afin de réorienter le tourisme vers une filière écologiquement durable et de créer des bénéfices accrus pour les communautés du Pacifique. L’UBPP pourrait contribuer aux priorités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Priorité 3. Mobiliser des investissements en faveur du tourisme durable ; - Priorité 7. Protéger nos îles et nos écosystèmes côtiers et océaniques.

<p><u>Feuille de route régionale relative aux maladies non transmissibles</u></p>	<p>Les pays océaniques se sont engagés à appliquer une approche plurisectorielle pour agir sur les déterminants sociaux de la santé en rapport avec la nutrition.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'UBPP pourrait contribuer à la mise en œuvre des mesures définies pour la production et la distribution des produits halieutiques et aquacoles, notamment en soutenant les chaînes de valeur des produits sains et en favorisant l'adoption de politiques pour une alimentation saine en milieu scolaire.
<p><u>Cultiver le Pacifique – Stratégie pour l'agriculture et la foresterie dans le Pacifique à l'horizon 2050</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Cette toute première stratégie régionale pour l'agriculture et la foresterie pilotée par le Pacifique constitue un programme commun ambitieux pour la transformation agroécologique de la région. L'UBPP contribuera aux trajectoires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Deuxième trajectoire stratégique : Santé – promouvoir la santé et le bien-être par l'agriculture et la foresterie ; ○ Troisième trajectoire stratégique : Régénération – garantir la santé à long terme des systèmes agricoles et forestiers.
<p><u>Cadre du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées 2021–2025</u></p>	<p>L'UBPP contribue aux pistes d'action prévues pour tous les objectifs stratégiques, mettant l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'objectif stratégique 1 : Donner à nos peuples les moyens d'agir pour la conservation de la nature ; ● l'objectif stratégique 2 : Intégrer les considérations environnementales et culturelles dans les objectifs, les processus et les trajectoires du développement économique dans le Pacifique ; ● l'objectif stratégique 5 : Gérer et réduire les menaces pesant sur les environnements du Pacifique et les facteurs de perte de biodiversité ; et ● l'objectif stratégique 6 : Développer les capacités et les partenariats du Pacifique afin de surveiller, de gérer et de financer les actions de conservation de la nature avec efficacité.

Le présent document a été élaboré par la Communauté du Pacifique, Rare et Pacific Economics, avec le généreux concours du Bezos Earth Fund.

Version soumise à consultation
Version 1.0 | Octobre 2024



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique



BEZOS
EARTH
FUND